

Buy Now Pay Later

offre spéciale:

10% sur toute la gamme
de vos destinations

Commerce Nord Sud

Le développement, une marchandise
comme les autres?

L'Accord de Cotonou et ses zones
de libre-échange

COTONOU

capitale du Bénin
(XXIème s., vieilli, lieu
d'un traité commercial)

« Un pays dans lequel
la majorité des gens
n'ont pas d'emploi,
c'est la guerre. »

textes de

Bernard Conte, CEAN (Bordeaux)
Ibrahim Coulibaly, ROPPA (Mali)
Kathleen Van Hove, ECDPM (Pays-Bas)
Aurélien Atidegla, GRAPAD (Bénin)
Guy Zsokambi, Ambassadeur
(République Centrafricaine)
Gérard Fontenèau, Groupe syndical
Cotonou
Marc Maes, Koepel van de Vlaamse
Noord-Zuidbeweging-11.11.11
Gérard Karlshausen, CNCD
Walter Coscia, ULB
Laoual Sayabou CCOSCN/ACP-UE
(Niger)

GRESEA Echos N° 46
Trimestriel : Avril-Mai-Juin
Couverture : Guy Ekondo

Réalisé avec le soutien de la DGCD (Direction générale de la Coopération au Développement) et du service de l'Éducation permanente de la Communauté française.

Editeur responsable : Erik Rydberg, c/o GRESEA

Comité de Rédaction :
Brahim Lahouel, Denis Horman, Marc François, Erik Rydberg, Nicolas Gérard, Xavier Dupret, Sacha Michaux

Numéro coordonné par Nicolas Gérard

Responsable de la publication :
Nathalie Van Verre

Abonnements :
8 euros/ 4 numéros par an
2 euros/numéro

GRESEA asbl
Groupe de Recherche pour une Stratégie économique alternative

Rue Royale 11, B- 1000 Bruxelles
Tél. + 32 (0)2 219 70 76
Fax + 32 (0)2 219 64 86
Email : gresea@skynet.be -
Site : www.gresea.be

Edito GRESEA, Cotonou et moi	1
L'accord de Cotonou et ses zones de libre-échange	
I - Cadrage critique des enjeux	
Réduire les coûts et maximiser les bénéfices de l'impérialisme Bernard Conte	2
L'agriculture familiale est un problème mondial Ibrahim Coulibaly	4
Vous avez dit « coopération industrielle » ? Walter Coscia	8
II - Autour d'une négociation commerciale	
Perspective historique Kathleen Van Hove	13
Dimension sociale, svp ! Gérard Fonteneau	16
Paroles de négociateur... Guy Zsokambi	18
III - Heurs et malheurs de la participation	
Les APE? A redéfinir complètement! Aurélien Atidegla	21
Le Sud se mobilise Laoual Sayabouti	24
La Déclaration de Niamey, 8 juin 2006	25
Pour en savoir plus	26
A lire...	27

Les titres, intertitres et chapeaux des articles sont de la rédaction

GRESEA, Cotonou et moi

Et de deux ! Le voici enfin, notre deuxième numéro du GRESEA Echos, confirmation des échos précédents que la roue tourne bel et bien à nouveau, et à plein régime. La tâche a été ardue, certes, mais le résultat est là, et il revêt - pour moi - une signification particulière.

Petit nouveau de la bande, j'ai rejoint l'équipe du GRESEA en décembre 2005, avec pour mission de mettre en œuvre un programme de recherche et de sensibilisation sur le volet commercial de l'accord de Cotonou. Le défi était de taille, mais travailler dans une ONG sur des questions de développement Nord-Sud avait toujours été un vieux rêve, dès le début de mon parcours universitaire. Intérêt intellectuel, besoin de me démarquer des sentiers battus auxquels mes études commerciales me prédestinaient, envie de comprendre le monde, son fonctionnement et ses inégalités, et de lutter pour plus de solidarité, bref toute une série de raisons, peut-être parfois un peu naïves, qui m'ont conduit là où je suis maintenant.

Mon entrée au GRESEA est donc quelque part la concrétisation de ce rêve. C'est seulement le début, mais le bilan que je peux en faire, après une demi-année d'écoulée, est déjà bien à la hauteur de mes espérances. A travers un travail rigoureux d'analyse scientifique et de vulgarisation, le GRESEA fait de l'éducation au développement pour ses publics. Mais il éduque tout autant ses propres forces de travail. Il leur ouvre l'esprit et les amène à développer une attitude critique par rapport au monde qui les entoure. C'est là sans doute sa principale force, et c'est le plus bel enrichissement que j'en retire jusqu'à présent. Que l'aventure continue !

Ce numéro, c'est donc ma première contribution concrète au travail de conscientisation et d'analyse critique que le GRESEA mène depuis de nombreuses années sur des questions d'ordre économique. Il a pour thème de fond le commerce Nord-Sud, et plus spécifiquement les relations commerciales entre l'Union européenne (UE) et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), actuellement en pleine redéfinition en vue de l'établissement progressif de zones de libre échange entre les deux blocs à partir de 2008.

Après plus de 25 années d'un régime commercial préférentiel non réciproque en faveur des pays ACP, le libre échange, cette notion clé du système économique libéral actuel, est donc également devenu un élément central de la politique de coopération de l'Union européenne à l'égard de ses anciennes colonies d'Afrique et des îles des Caraïbes et du Pacifique. Les raisons avancées par l'Europe pour justifier ce changement majeur sont à la fois développementalistes et pragmatiques : le régime préférentiel dit de « Lomé » non seulement n'a pas favorisé la diversification et le développement économique des pays ACP, mais en outre s'est avéré incompatible avec les règles du commerce international.

D'où nécessité de changement. Mais il y a plus ! Derrière ces négociations se profile également en toile de fond toute une conception presque idéologique du développement par le commerce et le marché, ainsi qu'un contexte de concurrence accrue entre les super-puissances économiques pour l'obtention de nouveaux marchés. Tout cela mérite réflexion.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les négociations de ces futurs accords commerciaux, connus sous le vocable d' « Accords de Partenariat Economique » (APE), suscitent inquiétudes et controverse. Une multitude d'acteurs - politiques, experts, société civile, syndicats - se sont penchés sur la question et les arguments foisonnent, dans un sens comme dans un autre, sans que personne ne puisse finalement prédire avec exactitude quels seront les effets réels, positifs ou négatifs, à court, moyen et long terme, de ces futurs accords sur les diverses économies ACP.

C'est dans ce contexte que ce GRESEA Echos a été conçu. A moins d'un an et demi de l'échéance 2008, et compte tenu du processus de révision dont les négociations APE vont faire l'objet au deuxième semestre 2006, ce numéro spécial n'a d'autres buts que de susciter le débat, la réflexion critique sur cette problématique en proposant une confrontation entre divers points de vues et analyses émanant d'un large panel d'acteurs concernés.

La question de l'accord de Cotonou, et plus spécifiquement sa dimension commerciale, n'est pas un thème nouveau pour le GRESEA. Que ce soit seul ou au sein de plateformes d'ONG, il prend depuis plusieurs années déjà une part active dans la réflexion et la prise de conscience des enjeux inhérents aux relations économiques entre l'Union européenne et les pays ACP. Ce numéro thématique du GRESEA Echos n'est en outre que le premier volet du travail que nous avons prévu de mener cette année sur le thème « Cotonou ». La suite ? Le GRESEA se penchera sur la question des obstacles et attentes réels des petites et moyennes entreprises (PME) qui cherchent à se développer ou à investir en Afrique, en partant de l'idée qu'une sensibilisation et une prise en compte accrue des acteurs « non globalisés » du secteur privé et de leurs attentes, notamment dans le cadre des négociations APE, pourraient constituer un tremplin favorable à la création d'alliances fructueuses entre le Nord et le Sud, source de développement économique local. Une deuxième publication verra ainsi le jour, ainsi que plusieurs actions de formation dont un cycle des Universités des Alternatives sur le thème des APE et de l'investissement en Afrique. Affaire à suivre donc...

Bonne lecture.

Nicolas Gérard

Réduire les coûts et maximiser les bénéfices de l'impérialisme

Bernard Conte, Economiste, Centre d'Etude d'Afrique Noire (CEAN), Bordeaux

Hypothèse. Malgré le discours contraire de la Commission européenne, l'Accord de Cotonou vise à réduire les coûts attachés à l'impérialisme européen tout en maximisant les bénéfices dégagés.

Depuis le début de sa construction, l'Europe a tenté d'organiser ses relations avec l'Afrique et les pays du Sud, reçus en héritage de la période coloniale. La convention de Lomé a été longtemps considérée comme un modèle innovateur de coopération internationale, aménageant un « soft impérialisme ». Mais, négociée dans le contexte tiers-mondiste des années 1970, cette convention, relativement favorable aux pays associés du Sud, s'est révélée peu efficace en termes de coûts-bénéfices pour les européens. Avec la chute du mur de Berlin et la montée du néolibéralisme, une nouvelle convention a été signée à Cotonou, en juin 2000.

Notre hypothèse est que, malgré le discours contraire de la Commission européenne, cette nouvelle convention vise à réduire les coûts attachés à l'impérialisme européen tout en maximisant les bénéfices dégagés.

Dès les premières étapes de sa construction, l'Europe a établi des relations privilégiées avec l'Afrique. La coopération a débuté en 1957 avec la signature du traité de Rome qui réunissait non seulement les six Etats européens, mais également leurs colonies. Les deux conventions de Yaoundé signées en 1963 et 1969 entre l'Europe des Six et 17, puis 20 Etats africains (ex-colonies), prévoyaient des accords commerciaux préférentiels, une assistance technique et financière, ainsi que la mise en place d'institutions mixtes au niveau ministériel et parlementaire.

En fait, ces conventions organisaient le transfert à la Communauté économique européenne (CEE) d'une partie des coûts attachés aux obligations coloniales puis néocoloniales de la France et accessoirement de la Belgique et de l'Italie.

Ces pays tentèrent en effet de préserver un pré carré en Afrique en socialisant une partie des coûts sur le budget européen. Concernant la France, il apparaît qu'au

cours des conventions de Yaoundé, les trois premiers Fonds européens de développement (FED) ont fourni un montant total d'aide de 2,23 milliards d'euros (dont 1,95 milliards de dons) quasi exclusivement à l'Afrique francophone.

En effet, sous la convention de Yaoundé I, parmi les 17 Etats africains et malgache as-

siatique international, les Européens soucieux de s'assurer un approvisionnement régulier en matières premières, de préserver leurs marchés extérieurs privilégiés et de contenir l'influence soviétique ont été amenés à consentir des concessions importantes.

Les négociations entre la Communauté eu-

En d'autres termes, il s'agissait de réduire les coûts, tout en maximisant les bénéfices attachés au « soft impérialisme » de Lomé.

ropéenne et les pays associés d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) organisés en groupe, ont abouti à la signature de la première convention de Lomé en 1975. Le contenu de la convention comportant l'égalité des partenaires, une aide prévisible, des préférences commerciales non réciproques², un soutien aux produits de base, des protocoles spécifiques, des engagements mutuels ainsi qu'une gestion conjointe, reflétait le rapport de forces « favorable » aux ACP³.

De Yaoundé à Lomé : un impérialisme « coûteux » à l'efficacité limitée

Ainsi, pendant plus d'une décennie, la France a pu transférer à la Communauté européenne une partie non négligeable des coûts relatifs à ses obligations néocoloniales qui comportaient notamment la réalisation de lourds investissements en infrastructures¹.

De plus, en matière commerciale, les préférences réciproques, censées faciliter l'accès des produits africains au marché de la CEE, assuraient aussi le maintien d'une situation privilégiée pour les entreprises européennes (principalement françaises) dans leur chasse gardée africaine.

En 1973, l'arrivée du Royaume-Uni avec l'élargissement à neuf membres de la Communauté européenne a mis en lumière la nécessité de l'extension au Commonwealth du cercle des pays africains associés. A l'instar de la France, le Royaume-Uni souhaitait mutualiser l'effort de financement d'une partie de ses obligations post-coloniales.

Dans un contexte favorable aux pays du Sud, marqué par la crise pétrolière, l'envolée des cours des matières premières et la revendication d'un nouvel ordre éco-

nomique international, les Européens soucieux de s'assurer un approvisionnement régulier en matières premières, de préserver leurs marchés extérieurs privilégiés et de contenir l'influence soviétique ont été amenés à consentir des concessions importantes.

Les négociations entre la Communauté eu-

ropéenne et les pays associés d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) organisés en groupe, ont abouti à la signature de la première convention de Lomé en 1975. Le contenu de la convention comportant l'égalité des partenaires, une aide prévisible, des préférences commerciales non réciproques², un soutien aux produits de base, des protocoles spécifiques, des engagements mutuels ainsi qu'une gestion conjointe, reflétait le rapport de forces « favorable » aux ACP³.

Cette situation trouvait également sa traduction dans le montant élevé des fonds mobilisés.

Au cours de ses 25 années d'existence, le « système Lomé » s'est caractérisé par des dysfonctionnements. Pour l'Europe, les coûts attachés à la convention se sont révélés exponentiels : par exemple, de Lomé I à Lomé IV bis, le montant du Fonds européen de développement (FED) a été multiplié par quatre, les fonds alloués aux mécanismes de soutien des produits de base ont été multipliés par 4,8...

Malgré cette dérive due à l'extension et l'approfondissement progressifs des avantages accordés aux ACP, l'Union européenne (UE), par le biais de ses entreprises, n'a pas retiré des bénéfices à la hauteur de ses investissements.

L'UE n'a pu notamment endiguer la percée en Afrique des investissements directs non européens (Etats-Unis, Canada, Chine...)

¹ Cf. Bernard Conte, "La France et l'aide de l'Europe à l'Afrique : de l'europanisation des coûts à la captation maximale des avantages", *Etudes Internationales*, Vol. XXXIII, n°3, septembre 2002. pp. 477-495.

² Les pays ACP anglophones, encouragés par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, ont réussi à faire disparaître les préférences réciproques inscrites dans les conventions de Yaoundé.

³ Cf. : ECDPM, *Infokit Cotonou*, Maastricht, ECDPM, 2001, <http://www.oneworld.org/ecdp/fr/cotonou/>, consulté le 20/01/2001.

ainsi que la croissance des importations en provenance d'Asie. Ainsi, en Côte d'Ivoire, la libéralisation de la filière cacao s'est exclusivement déroulée au profit de firmes multinationales états-uniennes (Cargill, ADM...). En fait, par son aide, l'UE ouvrait la voie aux opérateurs extra-européens.

La richesse en ressources naturelles du continent et sa situation de marché en devenir, en font le lieu d'affrontement des impérialismes établis ou naissants.

Concernant les pays ACP, le bilan de Lomé apparaît très nuancé. Par exemple, les concessions commerciales non réciproques ont manqué d'efficacité, puisque les ACP ont vu leur part de marché européen s'éroder progressivement. De plus, cette moindre efficacité se mesure à l'aune des faibles performances obtenues en termes de croissance par les ACP.

Au total, Lomé n'a pas répondu aux attentes des partenaires. Il convenait alors de réformer le système pour l'adapter à l'évolution du contexte international ainsi qu'aux contraintes et priorités nouvelles du bailleur de fonds européen.

La convention de Cotonou : une nécessaire rationalisation des relations UE - ACP

Avec la chute du mur de Berlin, l'intérêt géostratégique du continent africain s'est fortement réduit. L'effritement de l'empire soviétique a réorienté les priorités de l'UE vers l'Europe de l'Est. Pour d'autres raisons, l'Europe s'est tournée vers les pays de la Méditerranée et du Moyen-Orient d'une part, et de l'Asie et l'Amérique Latine, d'autre part.

Etant donnée la contrainte budgétaire, la réorientation géographique de l'aide européenne impliquait une « rationalisation » des relations avec les pays ACP.

En d'autres termes, il s'agissait de réduire les coûts, tout en maximisant les bénéfices attachés au « soft impérialisme » de Lomé. Cette démarche s'est trouvée facilitée par le contexte de la mondialisation néolibérale et de sa traduction au Sud à travers le « consensus de Washington⁴ » imposant la libéralisation des échanges, la libéralisation financière, la dérégulation, la privatisation des entreprises publiques, la bonne gouvernance...

La tendance à la réduction des coûts se dégage notamment de l'évolution des sommes allouées au Fonds européen de développement (FED).

Le montant du 8^{ème} FED (1995-2000) était supérieur de 20% au précédent, tandis que, si l'on occulte l'artifice consistant à inclure

les sommes non utilisées des FED précédents, le 9^{ème} (2000-2007) n'a progressé que de 6,4%. De même, la suppression des mécanismes de soutien aux produits de base relève du même souci de réduction des coûts de la coopération⁵.

La maximisation des bénéfices passe par l'ouverture des marchés des ACP tant aux exportations de biens et services qu'aux investissements directs en provenance de l'UE, sans oublier la protection des droits de propriété.

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie européenne impliquait le consentement des pays ACP conscients de l'érosion de leurs avantages par rapport à la convention de Lomé. Les arguments pour obtenir leur accord se sont centrés sur le nécessaire respect des règles plus ou moins formelles de la mondialisation néolibérale (OMC, Consensus de Washington...) et sur un discours mettant l'accent sur l'éradication de la pauvreté, le développement durable et l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale.

De plus, l'UE a tenté de briser la cohésion des pays ACP en les divisant en zones avec lesquelles elle négocie séparément des accords de libre-échange désignés sous l'appellation d'accords de partenariat économiques (APE) régionaux.

Signé en 2000, la convention de Cotonou formalise une nouvelle configuration des rapports entre l'UE et les ACP.

Elle marque la fin du soft impérialisme.

⁵ L'annonce récente du montant du 10^{ème} FED (2008-2013) d'environ 24 milliards d'euros semble contredire la tendance à la réduction des coûts. Ce montant, qui inclut les fonds propres en provenance de la BEI, serait de 35% supérieur à celui du 9^{ème} FED. Au-delà de l'effet d'annonce, il convient de nuancer : (i) ces ressources ne permettront pas à l'UE de tenir son engagement (pris lors du sommet du G8 à Gleanagles en juillet 2005) de doubler son aide publique à l'Afrique d'ici 2010, (ii) quel montant sera effectivement déboursé en fin de compte ? Dans quels domaines et en vue de quels objectifs ? En définitive, l'éventuel renversement de tendance pourrait simplement signifier la prise de conscience par l'Europe de la nécessité d'un investissement offensif en Afrique pour contrecarrer le déploiement des impérialismes rivaux sur le continent.

Le discours officiel et la réalité : l'exemple de l'Afrique

La Commission européenne assure la promotion des accords de partenariat économique (APE) en mettant en avant un certain nombre d'arguments :

- la corrélation positive entre l'ouverture commerciale et le développement,
- le respect des règles de l'OMC impliquant la réciprocité,
- la progressivité de la mise en œuvre et la flexibilité des accords,
- l'étape intermédiaire de la libéralisation des échanges au niveau régional...

Tout en affirmant que le seul objectif (dé-sintéressé) de l'UE est le développement des ACP.

La démarche de l'UE serait totalement exempte de préoccupations concernant des intérêts économiques et commerciaux offensifs.

Concernant l'Afrique, on peut mettre en doute cette affirmation. En effet, la richesse en ressources naturelles du continent et sa situation de marché en devenir, en font le lieu d'affrontement des impérialismes établis ou naissants.

Ainsi, les Etats-Unis, la Chine, l'Inde, la République Sud-africaine... rivalisent pour s'assurer un approvisionnement sécurisé en matières premières et en énergie ou encore pour l'obtention de marchés.

Il convient de rappeler à ce propos que l'Afrique occupe le 3^{ème} rang mondial des puissances pétrolières et gazières.

De plus, l'équipement du continent en infrastructures nécessitera des investissements gigantesques et des travaux sur de nombreuses années.

Les enjeux actuels et futurs sont importants et on voit mal comment l'Europe pourrait rester à l'écart de la course aux ressources naturelles ainsi que de la conquête des marchés.

En réalité, le discours faussement « tiers-mondiste » de la Commission européenne tente de dissimuler la « normalisation » de ses rapports avec le Sud.

Désormais, l'Europe rentre dans le rang des puissances impériales classiques. A l'instar des Etats-Unis, elle n'a plus d'amis, simplement des clients.

⁴ En 1989, John Williamson a réalisé, sous la forme de dix « commandements », une synthèse des principaux préceptes économiques néolibéraux censés faire l'objet d'un consensus au niveau mondial et devant inspirer toute politique économique.

«La question de l'agriculture familiale est un problème mondial»

Ibrahim Coulibaly, Président de la CNOP (Confédération Nationale des Organisations Paysannes du Mali), chargé des relations extérieures à l'AOPP (Association des organisations professionnelles paysannes) au Mali, membre du comité exécutif du ROPPA. Interview réalisée par Nicolas Gérard.

L'agriculture paysanne joue un rôle économique et social fondamental en Afrique de l'Ouest. Mais son avenir est mis à mal par la logique implacable de la mondialisation économique. En vue de faire entendre la voix des producteurs sur la scène politique régionale et internationale, plusieurs organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest se sont regroupées et ont mis sur pied un véritable mouvement paysan : le Réseau des organisations paysannes et de producteurs d'Afrique de l'Ouest (ROPPA).

Que veut le ROPPA?

Le ROPPA a été formellement fondé en 2000 lors d'une rencontre de représentants agricoles à Cotonou (Bénin) et a pour ambition, à moyen terme, de représenter toutes les plateformes nationales d'organisations paysannes de l'espace régional CEDEAO (Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest)⁶.

Il regroupe actuellement des organisations ou « cadres de concertation » de dix pays africains (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et deux nouveaux pays anglophones, le Ghana et la Sierra Léone.

Le ROPPA veut défendre l'agriculture familiale dans un contexte économique de plus en plus globalisé et faire entendre la voix des paysans dans le cadre des processus

d'élaboration des politiques agricoles au niveau national et sous-régional.

Le ROPPA défend et promeut une agriculture de type familiale. De quoi s'agit-il et quelle est son importance en Afrique de l'Ouest ?

L'agriculture familiale, c'est avant tout des hommes et des femmes qui vivent ensemble dans un même espace. Et c'est ce type d'agriculture qui est majoritairement présente dans notre région.

En fait, on peut même affirmer que l'agrobusiness y est pratiquement inexistant.

L'agriculture paysanne assure l'essentiel de la production alimentaire dans la sous-région, non seulement pour les zones rurales, mais également pour les citadins. Sa contribution au Produit Intérieur Brut (PIB) dépasse les 50% dans beaucoup de pays de la région.

Et c'est également cette agriculture qui fournit l'essentiel des produits d'exportation, tels le coton, le café, l'huile d'arachide ou encore le cacao.

Quels sont les principaux obstacles auxquels les agriculteurs africains doivent aujourd'hui faire face dans un contexte économique de plus en plus globalisé ?

Nos agriculteurs manquent de tout : difficultés d'accès au crédit, obstacles d'ordre climatique... Mais il y a surtout des difficultés liées au marché car nous sommes envahis de produits importés, contexte qui empêche notre agriculture d'évoluer et de se moderniser. C'est contre cela que le ROPPA se bat.

Retrouve-t-on également ces difficultés dans d'autres pays, y compris au Nord ?

Absolument ! Nous sommes d'ailleurs en contact régulier avec des organisations d'agriculteurs en Europe, aux Etats-Unis, en Asie...

Et plus on parle avec eux, plus on se rend compte que nous avons des problèmes similaires sur le terrain. La question de l'agriculture paysanne est en fait un problème mondial.

Le vrai problème, c'est que nous, pauvres pays africains, figurons parmi les économies les plus libéralisées au monde.

Les statistiques sont très claires là-dessus. Côté emplois, l'agriculture familiale occupe jusqu'à près de 75% de la population dans certains pays comme le Mali ou le Burkina Faso.

C'est donc un secteur tampon qui joue un rôle de filet de sécurité. L'agriculture est le premier secteur productif dans nos pays et le message du ROPPA est donc de dire qu'il faut le protéger et le soutenir pour qu'il puisse se moderniser et devenir plus performant. Mais il y a un problème de compréhension entre nous, agriculteurs, et les décideurs politiques qui parlent beaucoup d'agrobusiness en occultant la réalité du secteur agricole régional.

A titre d'exemple, nous avons été récemment en contact avec la National Family Farm Coalition aux USA et nous partageons globalement les mêmes positions contre cette course effrénée à la compétition et à la surproduction.

Le combat est le même: sortons de cette logique de subvention et d'assistanat et que les producteurs soient rémunérés à des prix qui leur permettent de couvrir leurs coûts de production et donc de vivre !

Les Accords de partenariat économique (APE) actuellement en cours de négociation envisagent une ouverture progressive du marché ouest africain aux importations européennes. Quel est le degré actuel d'ouverture commerciale du marché ouest

⁶ La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est un regroupement régional de quinze pays d'Afrique de l'Ouest. Créée en 1975, elle a pour mission de promouvoir la coopération et l'intégration dans tous les domaines de l'activité économique, d'abolir, à cette fin, les restrictions au commerce, de supprimer les obstacles à la libre circulation des personnes, des services et des biens, et d'harmoniser les politiques sectorielles régionales. Plus d'infos sur : www.ecowas.int

Entretien

africain et quel a été l'impact des vagues précédentes de libéralisation sur les producteurs agricoles en Afrique de l'Ouest ?

vée en compétition avec des produits alimentaires importés.

Cela a notamment eu un impact sur les ha-

productions locales et donc nos moyens d'existence, et en même temps, on justifie cette ouverture par le fait que cela nous permettra d'acheter des biens d'équipement.

C'est d'ailleurs la position qui a été défendue par le ministre des Affaires étrangères britannique lors de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE qui s'est tenue à Bamako (Mali) en avril 2005. Pourquoi les appauvrir alors que nous avons intérêt à ce qu'ils achètent nos biens d'équipement ? Même en Europe, il n'y a pas de consensus sur cette politique aberrante.

L'Afrique de l'Ouest exporte également certains de ses produits agricoles vers l'Europe. Quelle est l'importance du secteur agro-exportateur et quels sont les obstacles majeurs en termes d'accès au marché européen?

Vous savez, je pense qu'à peine 0,5% des agriculteurs ouest africains sont vraiment concernés par cette soi-disant ouverture du marché européen.

Nous avons évalué les accords de Lomé et il apparaît que malgré ces préférences non

Ce qui est paradoxal, c'est que l'OMC nous paraît moins dangereux que les APE.

réciproques, notre part dans le commerce est restée très faible, tout simplement parce que nous n'avons pas grand-chose à vendre. Il y a bien certains produits locaux comme la mangue, les haricots verts ou encore les poivrons qui sont exportés vers l'Union européenne (UE). Mais du fait des processus d'ouverture commerciale actuellement en cours au niveau bilatéral et multilatéral, nous sommes aujourd'hui en concurrence et il n'y a plus de chasse gardée.

De plus, les diverses normes sanitaires, techniques... imposées par l'Europe bloquent nos exportations agricoles.

Le cas du Mali est exemplatif : il produit beaucoup de mangues mais ne peut plus les exporter à cause des normes trop strictes, alors que ce sont des produits bio de bonne qualité. Il y a eu des containers bloqués et plusieurs coopératives économiques se sont retrouvées ruinées. Globalement, les filières d'exportation de produits paysans, dont l'exportation profite directement aux producteurs, n'existent pratiquement plus dans des pays comme le Burkina Faso ou le Mali. Il n'est pas exclu

Les échanges entre les continents ont d'ailleurs toujours existés et seront toujours indispensables. Mais aujourd'hui, il ne s'agit pas d'échanges, c'est un hold up !

Le vrai problème, c'est que nous, pauvres pays africains, figurons parmi les économies les plus libéralisées au monde. Nous avons été soumis dans le passé à des programmes d'ajustement structurel imposés par la Banque mondiale dont l'une des conditionnalités était effectivement cette ouverture des marchés.

habitudes alimentaires de la région qui ont beaucoup changé.

Une dépendance s'est créée vis-à-vis des importations alimentaires moins coûteuses et aujourd'hui en Afrique de l'Ouest, on mange plus de riz importé que de riz local, plus de pain importé que de céréales locales...

Cela pose beaucoup de problèmes à la production locale. Vu l'importance de l'agriculture pour l'emploi, il s'agit là d'un véritable problème de fond qui amène les populations rurales qui n'ont plus de travail à quitter les campagnes pour venir grossir les villes.

D'où, création de mégapoles avec des bidonvilles et tous les problèmes que l'on connaît. Le bilan de ces programmes de libéralisation est donc désastreux. Et on parle de libéraliser plus dans le cadre des APE ?

Cela risque de conduire à la disparition de plusieurs milliers d'exploitations familiales et à une dépendance alimentaire accrue. C'est tout simplement de la folie !

Quelles sont les filières agricoles qui sont particulièrement menacées par les négociations APE?

Je dirais tout d'abord le secteur des céréales, qui est le secteur qui emploie le plus de gens et qui est le plus vulnérable. Mais le secteur industriel émergent, notamment agro-alimentaire, risque lui aussi de beaucoup en pâtir.

Faisons-nous l'avocat du diable: est-ce qu'une plus grande libéralisation du marché ouest africain ne pourrait pas avoir un effet bénéfique sur l'agriculture, par exemple en permettant une importation moins coûteuse de biens d'équipement et d'intrants divers qui pourraient en augmenter la compétitivité ?

Pour acheter des équipements, je pense qu'il faut d'abord avoir des revenus.

C'est un peu une politique du serpent qui se mord la queue.

On nous demande d'ouvrir nos frontières aux produits alimentaires, ce qui tue nos

Commerce de marchandises entre la CEDEAO (+ Mauritanie) et l'Union européenne à 25 pays (2005)	
Exportations vers l'UE	13.763,8 mio euro (croissance 2004-2005: +25%)
Importations en provenance de l'UE	13.482 mio euro (croissance 2004-2005: +9%)
Balance commerciale	281,8 mio euro
Part des produits agricoles dans les échanges commerciaux CEDEAO (+ Mauritanie) - UE25	
Exportations vers l'UE	23%
Importations en provenance de l'UE	14%
Niveau de participation dans le commerce européen	
Exportations européennes	1,25%
Importations européennes	1,16%
Principaux partenaires commerciaux (2004)	
Exportations	
US	32%
UE	23%
Mexique	10%
Brésil	7%
Autres	28%
Importations	
UE	33%
Chine	9%
Corée du Sud	6%
US	6%
Autres	46%
Source: Eurostat and IMF 2004 data in Comext	

Toute l'attention s'est portée sur les cultures de rente comme le coton. Et, par conséquent, l'agriculture familiale locale a été complètement abandonnée à elle-même sans aucun soutien et s'est retrou-

que l'on puisse identifier d'autres niches dans le futur. Mais pour l'instant, c'est le statu quo et je ne vois pas de réelle volonté politique du côté de l'Union européenne qui nous rassurerait.

Selon la Commission européenne, les APE visent avant tout à stimuler l'intégration et le commerce intra régional. Quel bilan peut-on faire à l'heure actuelle du processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest et est-il renforcé par les APE?

Penchons nous sur le passé : l'Europe ne s'est pas construite en tant qu'espace économique en ouvrant ses marchés. Ils ont protégé leurs secteurs productifs et c'est seulement quand ils sont devenus très prospères qu'ils ont commencé à s'intégrer dans le processus de mondialisation.

C'est cette vérité que l'on doit véhiculer. Si l'on veut réellement aider l'espace économique CEDEAO à se construire, il ne faut pas lui demander d'ouvrir ses secteurs économiques à la compétition internationale.

Cet espace doit tracer sa propre voie mais nous sommes très inquiets de constater que nos hommes politiques sont véritablement sous la tutelle de l'Europe et des Etats-Unis et endoctrinés par leur théorie économique libérale. Et il ne faut d'ailleurs pas oublier que ces processus d'intégration sont en grande partie financés par l'Europe...

Au niveau de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)⁷ par exemple, il y a un tarif à l'importation de seulement 5 % qui est appliqué sur le riz. C'est le tarif le plus bas dans le monde ! Et on pensait que ces niveaux de protection allaient être revus au niveau de la CEDEAO dans le sens d'une plus grande protection du secteur agricole. Mais le Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO adopté en janvier 2006 est véritablement calqué sur celui déjà en vigueur au niveau des pays l'UEMOA, à savoir un tarif à quatre bandes de 0, 5, 10 et 20%, qui est un tarif de conception très libérale qui n'a pas permis de protéger l'agriculture locale. Maintenant que ce tarif douanier a été généralisé à l'ensemble de la zone CEDEAO, tout le secteur agricole est complètement ouvert.

Nous avons confiance en une intégration qui serait basée sur le développement des

échanges intra régionaux mais cette intégration n'est pas là.

Aujourd'hui, le commerce intra régional ne progresse pas car il y a trop de barrières, voir même de racket, sur les routes (pour information, les échanges intra régionaux dans la zone UEMOA ne représentent aujourd'hui plus que 7% des importations, contre 11% en 1995).

Et il n'y a pas de volonté politique de changer cette situation.

Dans le cadre de leur processus d'intégration, les pays de la CEDEAO ont récemment adopté une Politique Agricole Commune (ECOWAP). Quels en sont les principes et objectifs principaux et comment ceux-ci sont-ils renforcés ou à l'inverse mis à mal par les processus d'intégration commerciale (TEC) et de libéralisation (APE et OMC) ?

Le ROPPA s'est beaucoup battu pour la politique agricole régionale de la CEDEAO (ECOWAP). Nous nous étions déjà fortement mobilisés lors du processus d'élaboration de la politique agricole de l'UEMOA (PAU) adoptée en décembre 2001, mais nous n'étions malheureusement pas parvenus à faire prendre en compte toutes nos préoccupations, notamment en matière de souveraineté alimentaire.

On va rester cantonné à l'âge de la pierre.

Le principe de souveraineté alimentaire a par contre été consacré à plusieurs reprises en tant qu'objectif fondamental de l'ECOWAP⁸, ce qui a été une véritable bouffée d'oxygène pour nous.

Mais nous avons beaucoup de mal à comprendre la cohérence de nos décideurs politiques qui parlent de souveraineté alimentaire et qui par après adoptent un tarif douanier extérieur à un niveau plancher de 5%. Comment peut-on promouvoir une souveraineté alimentaire en réduisant la dépendance vis-à-vis des produits importés sans un minimum de protection des produits alimentaires locaux ? C'est pour nous une aberration pure et simple !

⁸ Adoptée le 19 janvier 2005 par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Afrique de l'Ouest, la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP) reconnaît la place prépondérante de l'agriculture et des exploitations familiales dans l'économie ouest africaine et a comme objectif de *contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté... ainsi que des inégalités entre les territoires, zones et pays.* Le principe de souveraineté alimentaire y est posé afin de réduire la dépendance alimentaire en favorisant l'intégration régionale.

⁷ L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a été établie à Dakar (Sénégal) le 10 janvier 1994 en remplacement de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) créée en 1962. Cette organisation régionale regroupe les huit pays de l'Afrique de l'Ouest ayant en commun l'usage d'une monnaie commune, le Franc CFA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo). Plus d'informations sur www.uemoa.int

Il y a une contradiction absolue et c'est pour cela que nous disons que la CEDEAO a suivi l'UEMOA et n'a plus de sens pour nous. Nous ne croyons plus, ni à la politique agricole de l'UEMOA, ni à la politique agricole de la CEDEAO, car elles ne vont absolument pas servir les intérêts de nos populations.

Comment compareriez vous les processus de négociation APE et à l'OMC ?

Ce qui est paradoxal, c'est que l'OMC nous paraît moins dangereux que les APE. Les tarifs des pays d'Afrique de l'Ouest consolidés au niveau de l'OMC permettent un niveau élevé de protection des secteurs agricoles vitaux, ce qui leur permet de se développer (87% par exemple pour le secteur céréalier au Mali). Mais avec les APE, c'est vraiment la réciprocité totale qui est visée à terme.

Par ailleurs, les négociations OMC sont plus transparentes que les APE. Très peu de gens sont au courant des négociations APE en Afrique de l'Ouest, sauf quelques organisations paysannes et de la société civile.

Ces négociations se déroulent de manière très obscure et les pays ne communiquent pas là-dessus. Il ne faut pas oublier que nos pays ont besoin des fonds européens et qu'ils font dès lors tout pour ne pas perdre leur partenariat privilégié avec l'UE ... au risque de détruire nos secteurs productifs.

Il n'y a aucune transparence et c'est très inquiétant. Alors qu'à l'OMC, même si les choses ne vont pas nécessairement dans le sens que nous souhaitons, nous sommes au moins informés au quotidien de ce qui se passe !

Selon le ROPPA, quelles devraient être des règles commerciales justes et équitables ? S'agit-il, comme l'insinuent vos détracteurs, d'un modèle protectionniste ?

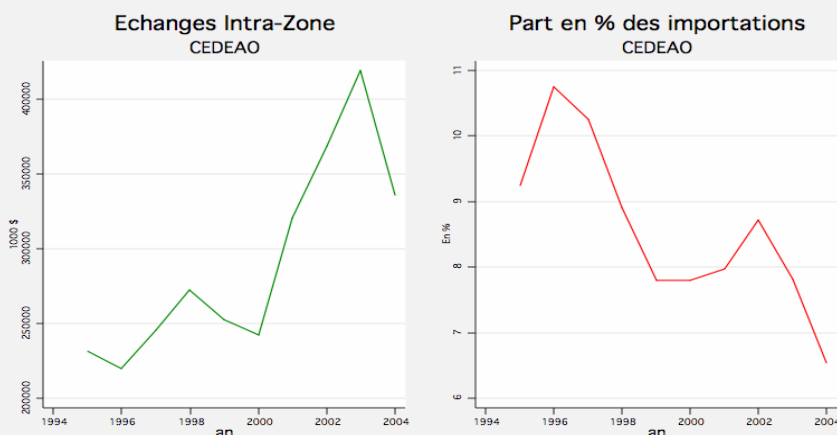
A mon avis, ce que nous défendons n'est pas protectionniste.

Notre position est simplement qu'il faut nous laisser une chance. Les différences sont importantes entre les continents et nous avons besoin de goûter à la diversité des saveurs du monde.

Les échanges entre les continents ont d'ailleurs toujours existés et seront toujours indispensables. Mais aujourd'hui, il ne s'agit pas d'échanges, c'est un hold up !

Compte tenu des écarts actuels de développement entre les pays, l'équité serait de laisser la possibilité à chaque pays de

Echanges Intra-Zone de la CEDEAO Hors cacao, coton et Agricoles non alimentaire



Sources : Data BACI (CEPII)

protéger les secteurs qu'il juge sensibles, sa souveraineté alimentaire et son développement industriel.

Sinon, on va rester cantonné à l'âge de la pierre.

Pire, avec les conséquences de l'ouverture commerciale sur l'exode rural, je pense même que nous sommes en train de préparer une guerre civile.

Est-ce que les gens ont conscience des risques qu'ils font prendre à nos pays ?

Un pays dans lequel la majorité des gens n'ont pas d'emplois, c'est la guerre !

L'Afrique est actuellement au centre des préoccupations et initiatives d'aide au développement. Votre avis ?

Ce n'est pas l'aide au développement qui va nous développer. L'Afrique doit se développer avec ses propres ressources. En réalité, nous ne sommes pas pauvres.

Un pays dans lequel la majorité des gens n'ont pas d'emplois, c'est la guerre !

Nos Etats gèrent mal, vivent au dessus de leurs moyens et c'est cela qui crée notre propre vulnérabilité.

Mais nous produisons suffisamment de richesses pour les réinvestir dans des sec

teurs productifs. C'est sur cela qu'il faut compter et il faut réorganiser nos systèmes politiques en conséquence.

Le ROPPA est activement mobilisé contre ces processus de libéralisation commerciale. Que fait-il concrètement et quelles initiatives futures sont envisagées ?

Lors de la dernière Convention ordinaire du ROPPA qui s'est tenue en avril dernier à St Louis (Sénégal), nous avons demandé à chaque plateforme nationale membre d'entamer un dialogue avec leurs autorités politiques sur le TEC et les APE, pour leur faire comprendre que leur démarche est vraiment suicidaire.

Le travail de fond se fait en effet essentiellement au niveau des pays, et non au niveau régional. Il y a déjà eu beaucoup de mobilisations de masse, de marches, d'ateliers et de programmes de formation à l'attention des paysans sur ces questions.

Maintenant, nous essayons de sensibiliser et de créer des alliances avec les autres couches de la société, à savoir les consommateurs, les salariés, les ouvriers, les intellectuels...

Il faut savoir que la majeure partie des consommateurs urbains ne se pose pas la question des causes profondes de notre pauvreté.

Qui sont les partenaires du ROPPA ?

Le ROPPA n'est pas membre d'autres réseaux mais il a de nombreux partenaires, notamment parmi les organisations paysannes qui partagent la même vision et les mêmes valeurs que nous telles que Via Campesina, la Confédération paysanne européenne (CPE)... Des alliances existent également avec des organisations de la société civile africaine, comme Africa Trade Network, et européenne qui travaillent sur les questions de commerce.

Les autorités publiques nationales et régionales vous considèrent-elles comme un réel partenaire ? Y a-t-il un dialogue constructif ?

Nous sommes reconnus comme partenaire par les organisations régionales d'Afrique de l'Ouest.

Au niveau de la CEDEAO, nous bénéficions même d'un statut d'observateur. Mais le vrai problème, c'est l'écoute !

A quoi sert-il d'être présent en tant qu'observateur si nous n'avons aucun impact sur les décisions et leur mise en oeuvre ?

Quant au niveau national, il y a des plateformes d'organisations paysannes pour qui les choses avancent dans le cadre du dialogue politique sur les politiques agricoles.

Au Mali par exemple, la CNOP (Coordination Nationale des Organisation Paysannes du Mali) été invitée par le gouvernement à participer à l'écriture de la loi d'Orientation Agricole et nous avons également prévu des mécanismes de suivi et d'évaluation pour sa mise en oeuvre. Les choses avancent donc mais cela dépend des pays et il y a encore beaucoup de combats à gagner !

Il faut encore savoir que les luttes se mènent avant tout au niveau national. Nous souffrons quelque part du même syndrome que les populations européennes qui ont dit « Non » à la Constitution européenne. Nos instances régionales et leurs fonctionnaires sont trop éloignés de nos préoccupations.

Vous avez dit «coopération industrielle» ?

Walter Coscia, ULB

Survola à tire d'ailes d'une "coopération industrielle" Nord-Sud qui s'est heurtée - quoiqu'en disent certains discours et pratiques institutionnelles mystificatrices - à un rapport de forces économiques, financiers, technologiques, politiques, militaires existants entre les Etats et les groupes sociaux à l'échelle mondiale, rapport qui reste à tous points de vue colonialiste.

La coopération industrielle est communément définie comme étant «la partie de la coopération Nord-Sud destinée à aider le Sud à sortir d'un système agro-artisanal pour entrer progressivement dans un système industriel où la machine remplace l'outil», la coopération Nord-Sud étant elle-même entendue comme « l'aide que les pays développés peuvent octroyer aux nations les plus pauvres, théoriquement en vue de faciliter leur développement ».

Cette conception «assistancielle» continue

Nous pensons qu'il est plus que temps de déplacer l'angle d'approche vers les déterminants sociaux et économiques qui structurent la coexistence, le cadre et les règles des rapports globaux entre les Etats du Nord et du Sud et leurs acteurs sociaux.

à être largement majoritaire dans nos pays capitalistes du Nord.

Bon nombre d'acteurs professionnels du développement contribuent d'ailleurs à la perpétuation de cette vision mystificatrice de la réalité des rapports Nord-Sud.

L'histoire de ces rapports, dont nous proposons une lecture sommaire, est à cet égard révélatrice du décalage existant entre la permanence dans les pays «donateurs» du Nord d'un discours coopératif (légitimé d'ailleurs par l'existence de superstructures institutionnelles publiques-privées créées à cette fin) et l'aggravation de la polarisation économique et sociale à l'échelle mondiale.

Cette faillite manifeste de la coopération industrielle (et plus largement au développement) n'a guère ébranlé la bonne conscience officielle.

Les professionnels de l'assistance continuent à opérer pour le bien public mondial en tentant d'ajuster et d'affiner leurs pratiques et outils méthodologiques de la coopération, comme si le problème était avant tout un problème d'ordre technique, méthodologique (ou d'augmentation de budgets), dont la résolution assurerait une meilleure efficacité de l'aide et une meilleure contribution au développement.

Nous pensons qu'il est plus que temps de déplacer l'angle d'approche vers les déterminants sociaux et économiques qui structurent la coexistence, le cadre et les règles des rapports globaux entre les Etats du Nord et du Sud et leurs acteurs sociaux.

Ce sont eux qui conditionnent la place qu'occuperont les pays dans la division internationale du travail, les choix en termes de modèle d'accumulation, l'impact d'ensemble sur les économies et sur les populations de ces pays ainsi que la nature des rapports entretenus entre les Etats.

L'effectivité d'une véritable politique de coopération industrielle au développement doit être jugée à l'aune de ces paramètres. C'est le seul objectif de cet article.

des investissements de capitaux de l'Occident, qui allaient suffire et permettre la réussite du projet.

Le renforcement du mouvement revendicatif des pays en développement, concomitant avec l'entrée en crise de l'ordre économique et monétaire issu de Bretton Woods, permettra aux pays en développement d'être finalement reconnus comme des interlocuteurs véritables.

La décision de l'OPEP⁹ de réajuster le prix du pétrole précipita le mouvement et décida les pays du Nord à accepter la convocation d'une session des Nations Unies consacrée aux matières premières et au développement (VI^{ème} Session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies, 1974).

Les «ajustements structurels» préconisés par les pays en développement dans cette phase (vu les changements intervenus dans les rapports de force internationaux au cours des décennies 50 et 60, c'étaient les pays développés qui étaient invités à ajuster leurs structures) devaient porter sur les domaines stratégiques du processus de développement (au niveau du commerce, des produits de base, de la finance et de la monnaie) et sur une restructuration démocratique des institutions financières internationales (le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque mondiale).

Les pays du Sud entendaient participer d'une manière active et équitable à la formulation et à l'application de toutes les décisions intéressant la communauté internationale.

Sur le plan de la coopération industrielle stricto sensu, le programme d'action en vue d'établir un NOEI mettait l'accent sur la nécessité de résoudre les problèmes posés par le transfert de technologie.

Il préconisait à cette fin la formulation d'un code de conduite international de technologie auquel devaient se soumettre les entreprises publiques et privées. Parallèlement, un autre code de conduite inté-

Le Nouvel Ordre économique International (NOEI): une coopération industrielle négociée pour le développement

Le projet nationaliste de modernisation et d'industrialisation porté par les pays en développement au cours des années 60 et 70 s'appuyait sur une vision centrée sur la nécessité d'ajuster l'ordre régissant les relations économiques internationales.

Ce n'étaient pas les axes de coopération tels que définis par le président américain Truman lors de son discours d'investiture en 1949, en l'occurrence la mise à disposition des pays pauvres du patrimoine de savoir-faire technique et l'encouragement

⁹ Principalement à l'initiative du Shah d'Iran et du Venezuela pour pallier la baisse du prix du baril (moins de 5 dollars à l'époque), l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) fut créé le 14 septembre 1960, lors de la Conférence de Bagdad. A l'origine, seuls cinq pays en étaient membres (l'Arabie saoudite, l'Iran, l'Irak, le Koweït et le Venezuela). Ils furent rejoints par d'autres pays par la suite : le Qatar en 1961, l'Indonésie en 1962, la Libye en 1962, les Émirats arabes unis en 1967, l'Algérie en 1969, le Nigeria en 1971, l'Équateur en 1973 (qui se retire en 1992), le Gabon en 1975 (qui se retire en 1994). L'OPEP est une organisation intergouvernementale de pays visant à négocier avec les sociétés pétrolières pour tout ce qui touche à la production de pétrole, son prix et les futurs droits de concessions (www.opec.org).

ressant spécifiquement les pratiques des sociétés transnationales devait compléter le dispositif. Celui-ci devait :

- prévenir l'interférence de ces firmes dans les affaires intérieures de pays hôtes ;
- éliminer leurs pratiques restrictives ;
- assister et transférer les qualifications humaines et la technologie à des conditions favorables et équitables ;
- réguler le rapatriement des profits résultant de leurs activités et promouvoir leur réinvestissement dans le pays en développement.

Le programme comportait également un volet relatif au « redéploiement des activités productives » les moins compétitives au plan international vers les pays en développement, devant résulter de négociations entre les deux blocs.

La coopération envisagée devait en outre se traduire par la participation égalitaire des pays en développement à l'élaboration d'un nouveau droit international, qui serait l'expression d'une interdépendance économique internationale excluant toute idée d'exploitation et respectueuse des souverainetés étatiques.

Les nouvelles normes devaient mettre les pays nantis dans l'obligation (il s'agissait de « substituer à la solidarité pour la dépendance, une solidarité polémologique ») de contribuer à trouver une solution aux asymétries de développement par une maîtrise commune des mécanismes générateurs d'inégalité. Les rapports économiques internationaux étaient perçus comme le lieu où s'exprimaient et s'opposaient les revendications des organisations de défense des intérêts des différents groupes d'Etats.

De la coopération négociée au négoce de la coopération industrielle

Les pays développés opposèrent une fin de non-recevoir aux demandes des pays en développement. Hormis quelques concessions, les revendications de ces derniers ne furent nullement prises en considération.

Au contraire même, la restructuration de l'économie engagée dans les années 70 par les principales puissances capitalistes, comme tentative de réponse à la crise du modèle d'accumulation d'après-guerre, balaya toutes les prétentions de rééquilibrage des rapports internationaux dans un sens plus équitable.

Le redéploiement international des activités productives qui en résulta se fit aux conditions des intérêts des puissances et des firmes transnationales capitalistes.

Les stratégies mises en œuvre par ces derniers étaient centrées principalement sur la recherche de nouveaux débouchés commerciaux ainsi que par la délocalisation ou la localisation de nouvelles activités productives (via les *investissements directs à l'étranger -IDE*) ou l'acquisition d'unités productives existantes dans des pays disposant d'avantages compétitifs en termes de coût et de potentialités d'expansion des marchés.

Des formes nouvelles d'investissements se développèrent également : les accords de commercialisation, d'assistance technique et de formation, de licence, de participation à la gestion, de coentreprise, de partage de la production et d'approvisionnement, de sous-traitance internationale, de contrats « clé en main », etc.

Ces transferts de technologie ne débouchèrent donc pas sur l'appropriation des techniques par le pays en développement acquéreurs.

Ces formes sont apparues dans les années 1965-75 lorsque les firmes transnationales, généralement du secteur primaire, furent contraintes de partager la propriété et le pouvoir au sein de leurs unités installées dans les pays en développement à la suite des nationalisations ou de renégociation forcée de contrats.

Les stratégies de déploiement de ces firmes prévoyaient l'utilisation de l'une ou l'autre forme d'investissement en fonction des avantages que celles-ci leur procurent. En ce qui concerne les nouvelles formes, un de ces avantages, et pas des moindres, consistait en la possibilité de s'approprier une partie du surplus économique dégagé par un projet, sans grande, si pas aucune, prise de risque.

La concurrence que se livrèrent les firmes pour l'emporter sur les marchés mondiaux, dont ceux des pays en développement, fut féroce.

Les Etats du Nord, soucieux de compenser le ralentissement de l'investissement productif dans leur propre zone, participèrent grandement à cet affrontement en cherchant à améliorer la position « compétitive » de leurs sociétés, entre autres et plus spécifiquement sur les marchés du Sud, au moyen d'une panoplie d'instruments financiers de soutien (exemple : les *bonifications et la stabilisation des taux d'intérêts* sur les crédits à l'exportation de biens d'équipement, les *prêts d'Etat* (grâce à l'existence d'un élément-don, ces prêts et autres bonifications sont reconnus en tant qu'aide au développement par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques-OCDE), les assurances et garanties à l'exportation

et aux investissements, etc.) ou en favorisant la conclusion de grands *contrats d'équipement*, d'infrastructures, d'ensembles industriels, d'accords de licence et d'assistance technique, d'entreprises conjointes entre leurs firmes et les pays en développement, en particulier dans ceux sous influence.

A partir de 1973, l'utilisation de ces nouvelles formules de pénétration des marchés fut rendue plus aisée par les énormes disponibilités financières apparues sur le marché suite à la hausse des prix des produits pétroliers. Les *banques privées*, autre pilier de la politique de coopération industrielle, s'empressèrent de recycler les euro et les pétrodollars accumulés au moyen de prêts au taux du marché et sans conditionnalités.

Ce contexte nouveau consentit aux pays en développement de bénéficier d'un accès beaucoup plus large à la technologie du Nord, la disponibilité de ces capitaux facilitant considérablement le financement de leurs politiques d'industrialisation.

Les répercussions sur le tissu productif de ces pays ne tardèrent pas.

Au cours de cette période, on assista à une accélération de l'industrialisation des pays en développement.

La particularité du processus est qu'il ne fut que partiellement le fruit du redéploiement des activités productives (via des investissements directs) opéré par les firmes transnationales.

L'essentiel fut en effet assuré par le développement des nouvelles formes d'investissement. La technologie, dont le transfert restait jusque là une opération s'effectuant à l'intérieur de l'espace de la firme transnationale, devint une marchandise négociable sur le marché mondial. Toutefois, l'acquisition de cette marchandise particulière ne garantissait en rien son appropriation.

En effet, si les équipements physiques pouvaient bien être transférés, les techniques incorporelles, en l'occurrence le savoir-faire technique qui confère la capacité de reproduire ou d'améliorer les procédés de production, restait dans les mains des entreprises du Nord.

Cette marchandise pas comme les autres contribuait à la perpétuation de la double dépendance, technologique et financière, des pays en développement.

Hormis quelques pays (Asie du Sud-Est, Brésil...), ces transferts de technologie ne débouchèrent donc pas sur l'appropriation des techniques par le pays en développement acquéreurs.

Pour la grande majorité des pays en développement, et en particulier les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), cette phase se révéla fatale pour la concrétisation de leurs projets de développement.

Endettement et transfert de technologies : réalités indissolublement liées

Le développement des crédits financiers à taux d'intérêt variables sur le marché des eurodevises, ainsi que les crédits à l'exportation à taux fixes subventionnés et garantis par les Etats de l'OCDE, contribuèrent d'une manière décisive à plonger les pays du Sud dans une situation d'endettement, économiquement et socialement insoutenable.

Le caractère pervers du rapport, souvent fruit d'un « consentement mutuel », mérite d'être souligné.

Du côté des pays industrialisés, ces formes de financement ont contribué, grâce à la vente d'équipements et à la prestation de

rent un terme aux revendications tiers-mondistes d'instauration d'un ordre économique plus équitable et plus démocratique.

La désintégration du bloc soviétique et la fin du bipolarisme Est-Ouest au début des années 90 favorisèrent l'accélération des stratégies expansionnistes du capital transnational.

Les institutions financières et commerciales internationales (FMI, Banque mondiale, OMC) ont participé d'une manière décisive à la levée des divers obstacles (sociaux, économiques, politiques, institutionnels, réglementaires, ...) au déploiement mondial de ces intérêts. La crise de la dette qui affectait la grande majorité des pays en développement mit ces derniers dans une totale subordination et dépendance à l'égard de ces institutions.

Cela s'est traduit notamment par l'imposition de mesures d'ajustement des structures sociales, politico-institutionnelles (désengagement de l'Etat) et productives (libéralisation, privatisation, déréglementation), ainsi que de réorganisation des secteurs de production (avec priorité aux secteurs d'exportation et aux acteurs économiques privés) aux exigences de valorisation du capital transnational.

culier ceux d'Asie du Sud-Est) et le largage des pays d'Afrique subsaharienne.

L'évolution de la structure industrielle de ces nouveaux pays industrialisés fut en outre accompagnée par d'importantes modifications dans la structure même des échanges entre le Nord et le Sud, les produits manufacturés occupant une place toujours plus substantielle dans les exportations de cette dernière partie du monde.

Les pays ACP, confrontés au remboursement d'une dette asphyxiante ainsi qu'à l'évolution négative des termes de l'échange, furent tenus à l'écart de ce redéploiement des activités productives au plan international. Les politiques d'ajustement eurent un impact catastrophique sur les structures productives de ces pays. Elles contribuèrent au processus de désindustrialisation de ces économies.

Le contexte d'ouverture couplé avec la perte des capacités régulatrices des Etats, au lieu de favoriser la modernisation et la diversification du tissu productif (les espoirs étant placés dans le développement du secteur privé et l'appui des capitaux productifs étrangers), a aggravé les difficultés de ces pays à se doter d'un tissu de petites et moyennes entreprises (PME) nationales performantes aptes à dynamiser le marché intérieur ainsi qu'à attirer les flux d'investissement direct à l'étranger.

Au contraire, elles eurent pour résultat d'accentuer et de favoriser l'apparition de situations type d'« enclaves » essentiellement concentrées dans les activités exportatrices du secteur primaire (principalement exploitation minière), dépourvues d'effets d'entraînement sur le reste de l'économie.

La coopération UE - ACP a privilégié l'intégration externe plutôt qu'interne

Théoriquement, les pays ACP auraient dû être les mieux préparés pour réussir une insertion active, fondée sur une capacité exportatrice de produits manufacturés, dans l'économie capitaliste mondiale.

Leur engagement dans des accords de coopération avec les pays de la Communauté européenne (conventions successives de Yaoundé et de Lomé, puis l'accord de Cotonou), qui comportaient une série de mécanismes de régulation et d'assistance (dont, pour mémoire, le SYSMIN qui intervenait sous forme de prêts spéciaux à des conditions très favorables pour le financement de projets de modernisation et de diversification lorsque la baisse des recettes de produits miniers affectait les capacités de production et d'exportation) auraient dû faciliter la réussite d'une telle politique.

Le caractère pervers du rapport, souvent fruit d'un « consentement mutuel », mérite d'être souligné.

services, au redressement de leur balance commerciale et à permettre à leurs entreprises exportatrices d'opérer une transaction sans risque (le paiement étant effectué grâce au crédit consenti par leur organisme financier à son acheteur ou au refinancement direct de leurs créances sur l'extérieur).

Du côté des pays en développement, cela s'est traduit par une accumulation des dettes (ainsi que des projets industriels ou d'infrastructure surdimensionnés et aux coûts surévalués) dont, pour une partie importante, ne correspondait aucun moyen de production nouveau qui aurait dû en consentir le remboursement.

La liste des projets « clé sur porte » ayant bénéficié de ces « transferts de technologies » et qui ont scandaleusement échoué, malgré et certainement à cause des moyens financiers engagés, est malheureusement longue.

Le redéploiement « excluant » des activités industrielles

Les modifications qui interviendront dans les rapports de force internationaux, suite à la politique de restauration hégémonique mise en œuvre par les USA et ses alliés, mi-

La pénétration de ce capital dans les pays en développement, déjà consenti par ces politiques d'ajustement, fut ultérieurement facilitée par l'instauration de mécanismes de *conversion de la dette en titres de propriété des entreprises privatisables*.

Que ce soit des acquisitions sous forme d'investissements directs (nous verrons plus bas qu'une partie du monde en développement a été tenu à l'écart de ces flux d'investissement) ou que ce soit sous la forme de transformation de créances en titres, l'application des politiques d'ajustement s'est traduite par une véritable spoliation des potentiels productifs des pays endettés.

Les IDE connurent une expansion considérable au cours des années 80. Le phénomène resta toutefois largement circonscrit aux pays OCDE.

En ce qui concerne les investissements directs en direction des pays en développement, les choix de localisation de ceux-ci contribuèrent d'une manière déterminante à l'émergence d'une nouvelle division internationale du travail marquée par une fragmentation des trajectoires de développement des pays du Sud : l'industrialisation d'un certain nombre d'entre eux (en parti-

Mais au contraire, la structure de production et des échanges extérieurs de ces pays est restée confinée dans la production et l'exportation de matières premières. La politique commerciale et de coopération de la Communauté Européenne a en outre fortement contribué à ce résultat.

D'un côté, elle assurait une ouverture non réciproque de ses marchés, et de l'autre, en protégeant ses industries (textile, acier, produits agro-alimentaires) et en soutenant ses productions agricoles, la Communauté empêchait la diversification et la modernisation de l'appareil productif des pays ACP.

Fin de boucle

Ce survol, sommaire à l'extrême, de l'évolution de la « coopération industrielle » Nord-Sud pour le développement, depuis la revendication d'un nouvel ordre économique international jusqu'à la mise au pas des pays endettés du Sud par les politiques d'ajustement, montre que les rapports internationaux restent, malgré certains discours et pratiques institutionnelles mystificatrices, un vaste champ d'affrontement entre les Etats et les groupes sociaux.

Le nouvel ordre issu de la défaite de la tentative de transformation de l'ordre capitaliste, qui est aujourd'hui défini par « globalisation », est l'évidente expression de la capacité des forces sociales, et donc des Etats capitalistes hégémoniques, à surmonter (provisoirement, n'en déplaise à certains) les contradictions sociales qui avaient miné la reproduction de leurs intérêts à l'échelle internationale.

Au cours de ces décennies, ce qui était présenté comme de la coopération industrielle a essentiellement été l'expression des rapports de forces économiques, financiers, technologiques, politiques, militaires existants entre les Etats et les groupes sociaux à l'échelle mondiale.

Ce sont eux qui ont déterminé l'ordre régissant l'économie internationale.

Le nouvel ordre issu de la défaite de la tentative de transformation de l'ordre capitaliste, qui est aujourd'hui défini par « globalisation », est l'évidente expression de la capacité des forces sociales, et donc des Etats capitalistes hégémoniques, à

surmonter (provisoirement, n'en déplaise à certains) les contradictions sociales qui avaient miné la reproduction de leurs intérêts à l'échelle internationale.

C'est ce nouvel ordre, expression nouvelle de l'articulation des rapports entre les formations sociales du Nord et du Sud, en vue de la perpétuation de l'hégémonie de leurs groupes sociaux respectifs et des intérêts globaux du capitalisme, qui est déjà en crise, rongé par les contradictions sociales et spatiales qu'il a exacerbé.

L'Afrique, une multitude de processus d'intégration régionale



SACU 1910
Union douanière d'Afrique australe
Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland

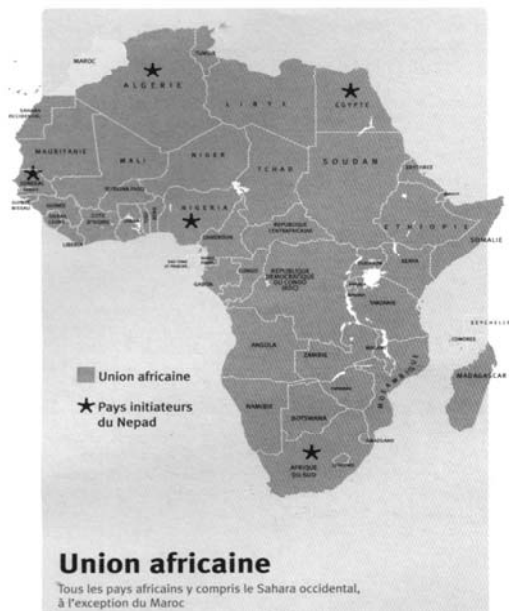


UMA 1989
Union du Maghreb arabe
Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie



COMESA 1994
Marché commun d'Afrique orientale et australe
Angola, Burundi, Comores, Congo, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Namibie, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Zambie, Zimbabwe

UEMOA 1962
Union économique et monétaire ouest-africaine
Bénin, Burkina-Faso, Côte-d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo



Union africaine
Tous les pays africains y compris le Sahara occidental, à l'exception du Maroc

IGAD 1995
Autorité intergouvernementale pour le développement
Djibouti, Ethiopie, Erythrée, Kenya, Somalie, Soudan, Ouganda



CEDEAO 1975
Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte-d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sierra Leone, Togo



EAC 1967
Communauté d'Afrique de l'Est
Kenya, Ouganda, Tanzanie



SADC 1994
Communauté de développement d'Afrique australe
Afrique du Sud, Angola, Botswana, République démocratique du Congo, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Swaziland, Zambie, Zimbabwe.



CEEAC 1983
Communauté économique des Etats d'Afrique centrale
Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Principe, Tchad



CEMAC 1994
Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale
Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Tchad

Source : in Courrier de la planète n° 79 - Jan-Mars 2006, pp.66-67. (<http://www.courrierdelaplanete.fr/>)

Une perspective historique

Kathleen Van Hove, Senior Program Officer,
ECDPM (Centre Européen de Gestion des Politiques de Développement)

De 1975 à 2000, l'Union Européenne (UE) a accordé des préférences commerciales non réciproques aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) dans le cadre des conventions successives de Lomé.

Cela signifiait que la plupart des exportations en provenance des pays ACP pouvaient rentrer sur le marché européen en payant un tarif moindre que les exportations en provenance d'autres pays, voire aucun tarif.

En annexe à ces conventions figuraient en outre quatre protocoles « produits de base » qui prévoyaient un libre accès pour une quantité donnée d'exportations provenant des fournisseurs ACP de bananes, de sucre, de rhum et de viande bovine, avec pour le sucre un prix garanti considérablement plus élevé que le prix mondial.

Vu que ce régime était non réciproque, les pays ACP ne devaient pas baisser leurs barrières tarifaires pour les produits européens en contre partie.

Bilan en demi-teintes

À première vue, ce régime paraît très généreux. Mais il faut souligner que les pays ACP n'ont souvent pas disposé de la capacité de bénéficier de ces préférences, et ce pour de multiples raisons.

Les ACP sont avant tout confrontés à d'énormes obstacles structurels tels que la faiblesse du taux d'épargne, des infrastructures déficientes, des politiques économiques qui pénalisent la diffusion des innovations technologiques et d'autres facteurs qui influencent la compétitivité de leurs produits.

De plus, certains produits ACP agricoles dits 'sensibles' ne bénéficiaient pas des dites préférences parce qu'ils étaient couverts par la Politique Agricole Commune (PAC) de l'UE, alors que l'agriculture reste un secteur primordial pour beaucoup de pays ACP.

Ce ne sont en effet que les produits tropicaux qui n'entrent pas en concurrence avec les produits européens qui bénéficient d'une marge préférentielle importante. Au-delà des raisons internes de manque de capacité de production et de l'offre, il existe en outre beaucoup de barrières non tarifaires, tels que les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les standards techniques, qui empêchent les produits ACP d'entrer sur le marché européen.

En dépit de ces 25 années de préférences, le bilan commercial de Lomé est donc plutôt décevant.

La part des pays ACP sur le marché de l'Union européenne a diminué, passant de 8 % en 1975 à 2.8 % en 2000.

Entre temps, d'autres pays en voie de développement, en majorité les pays d'Asie du Sud-est, ont augmenté leur part du marché sans pour autant bénéficier d'un régime aussi préférentiel que celui accordé aux pays ACP.

De plus, si l'on en juge par la composition de l'ensemble des exportations ACP, les préférences commerciales n'ont globalement pas favorisé la diversification économique de ces pays.

Les expériences réussies d'utilisation des préférences par les ACP se limitent en effet à quelques secteurs et quelques pays, en particulier ceux couverts par les protocoles susmentionnés.

L'OMC en vedette américaine

En dehors des résultats décevants des conventions de Lomé, depuis la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 1995, les pressions des pays tiers se sont faites plus fortes sur les relations commerciales ACP-UE pour que celles-ci soient plus en conformité avec les règles du système multilatéral d'échanges.

Le différend concernant le régime européen d'importation des bananes a mis en évidence les tensions potentielles.

Le problème par rapport à l'OMC n'est pas que l'UE offre des préférences non réciproques, mais qu'elle opère une discrimination entre les pays ACP et les pays non-ACP de même niveau de développement.

L'Article I du GATT (Accord Général sur les Tarifs Douaniers), qui consacre le principe de la clause de la nation la plus favorisée (NPF), prévoit en effet que tout membre de l'OMC reçoive un traitement égal.

Il n'est donc pas permis par exemple d'octroyer un traitement préférentiel à la Barbade sans l'offrir également à la Thaïlande.

Au regard des règles de l'OMC, un nouveau régime commercial UE-ACP devait donc être trouvé.

Les deux éléments brièvement expliqués ci-dessus constituaient les principaux arguments invoqués par l'UE pour proposer un

changement radical des relations commerciales ACP-UE au moment de l'expiration de la convention de Lomé IV Bis en février 2000. La Commission européenne (CE) a alors entamé un examen approfondi des différentes options envisageables, qui sont décrites dans un 'livre vert' publié par le CE en 1996 et qui ont constitué la base d'un large débat public en préparation des négociations. Les négociations ont ensuite été lancées en 1998 et ont abouti en février 2000 avec le nouvel accord ACP-UE, signé le 23 juin 2000 à Cotonou (Bénin).

L'accord de Cotonou énonce les principes de base qui régissent les relations entre l'UE et les 77 pays ACP pour une durée de 20 ans.

En ce qui concerne le pilier commercial, les deux parties se sont mises d'accord pour revoir le régime afin qu'il soit compatible avec les règles de l'OMC.

Les principaux objectifs déclarés de ce nouveau régime sont la croissance économique, le développement durable, la réduction de la pauvreté et l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale, dans le respect de leurs choix

Le statu quo était inacceptable pour l'UE.

politiques et de leurs priorités de développement. Lors de la quatrième réunion ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Doha (Qatar) en novembre 2001, l'UE a obtenu une dérogation pour maintenir son régime commercial préférentiel en faveur des ACP jusqu'à la fin de l'année 2007, en prenant comme engagement d'utiliser cette période pour négocier des nouveaux accords commerciaux compatibles avec les règles multilatérales.

De tels accords prendront la forme d'accords de partenariat économique (APE).

Il faut admettre que les pays ACP ont repoussé toute idée de changement jusqu'à la dernière minute des négociations. Leur position était de garder et même d'améliorer les préférences non réciproques, en affirmant que les préférences étaient la condition nécessaire mais insuffisante pour leur développement économique.

Ils insistent en outre sur la nécessité d'augmenter l'aide européenne en vue d'éliminer les contraintes à la production et à l'exportation, et ainsi mieux utiliser les préférences offertes par l'UE. Cependant, le statu quo était inacceptable pour l'UE.

Pourquoi les pays ACP ont-ils accepté ce changement radical ? Beaucoup pensent qu'ils n'ont pas eu d'autre choix.

L'accord de Cotonou contient donc un engagement ferme de se mettre d'accord sur un nouveau régime commercial avant 2008, régime qui devra être compatible avec les règles de l'OMC, ce qui limite en quelque sorte la marge de manoeuvre.

Les deux parties ont débuté les négociations commerciales en septembre 2002 à un niveau « tous ACP », dans une optique de clarification du format, de la structure et des principes des négociations.

Depuis octobre 2003, les négociations ont été lancées au niveau régional avec les six régions ACP, à savoir l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique Centrale, l'Afrique orientale et australe (ESA), la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC), les Caraïbes et la région Pacifique.

A ce jour, le contenu et la forme exacte que prendront ces futurs APE ne sont pas encore définis. Mais il est clair que les APE, s'ils sont conclus, seront des accords de libre échange dont la réciprocité constitue un élément principal.

Cela signifie que l'accès préférentiel au marché européen pour les biens et produits ACP sera maintenu ou même amélioré. Mais en contre partie, les pays ACP seront tenus d'ouvrir progressivement leurs frontières pour une grande partie des produits européens dans une période déterminée.

Le rythme et l'ampleur de l'ouverture des marchés ACP aux produits européens seront gouvernés par l'article XXIV du GATT relatif aux accords de libre-échange.

Commercialement parlant...

Mais les APE ne concernent toutefois pas que les échanges de marchandises. Ils visent également, à terme, à couvrir le commerce des services ainsi que toute une série de domaines liés au commerce tels que les investissements, les règles de concurrence, les marchés publics, la facilitation du commerce, les droits de propriété intellectuelle, les mesures de sauvegarde, les règles d'origines, les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), les standards et même les normes sociales et environnementales.

Selon la Commission européenne (CE), la valeur ajoutée des APE en termes de développement réside précisément dans la prise d'engagement des pays ACP dans ces domaines liés au commerce.

Son point de vue est qu'offrir un cadre légal plus sûr et plus transparent est le seul

moyen de stimuler la croissance économique et les investissements au sein des pays ACP.

Si les pays ACP ne s'approprient pas le processus de négociation APE et plus globalement la question de la politique commerciale, mais les considèrent au contraire comme quelque chose d'imposé de l'extérieur, il est peu probable que ces négociations atteignent leur but.

Ces thèmes, et en particulier la manière de les appréhender dans le cadre des négociations, suscitent de nombreuses controverses parmi les pays ACP et les acteurs de la société civile, en raison notamment des faibles capacités de négociation ainsi que de l'absence de politique régionale unifiée pour ces matières dans bon nombre de régions ACP.

Les APE visent en outre à renforcer le processus d'intégration régionale existants entre les pays ACP, en vue de favoriser la création de marchés plus grands, plus stables et plus favorables à la conduite des affaires.

Cette dimension est un autre argument clé invoqué par la CE pour promouvoir les APE en tant qu'instruments de développement. Les six configurations régionales ACP définies pour la conduite des négociations font toutefois état de nombreux chevauchements et contradictions entre plusieurs processus d'intégration concurrents, y compris avec les Communautés Économiques Régionales désignées au niveau de l'Union africaine (UA). En outre, les initiatives d'intégration régionales entre les pays ACP restent à l'heure actuelle globalement peu avancées et lacunaires en terme de mise en œuvre.

L'accord de Cotonou prévoit la possibilité, pour les pays ACP qui le souhaitent, de se retirer des négociations et de choisir à la place un régime alternatif équivalent à leur situation actuelle en termes d'accès au marché européen et compatible avec les règles de l'OMC.

Pour les pays les moins avancés (PMA), il existe déjà l'initiative 'Tout Sauf les Armes' (TSA)¹⁰, adoptée en 2001. Pour les pays non-PMA ACP, il n'y a pas de régime alternatif spécifique qui a été développé, mais le plus probable serait vraisemblablement le Système de Préférences Généralisées (SPG)¹¹.

Il faut souligner que jusqu'à présent, aucun pays ACP n'a manifesté le souhait d'opter pour un régime alternatif, bien que l'on remarque peu d'enthousiasme pour les APE.

Vive polémique

Pourquoi les pays ACP ont-ils accepté ce changement radical ? Beaucoup pensent

qu'ils n'ont pas eu d'autre choix.

Il y avait en outre beaucoup d'attentes du côté des ACP par rapport à la dimension développement, tant citée, de ces futurs accords, mais surtout comprise comme de l'aide financière additionnelle destinée à renforcer leurs capacités de production et d'offre et à faire face aux ajustements résultant des négociations. Cependant, ce n'est pas à l'ordre du jour dans les négociations avec le DG Commerce et la Commission européenne n'a pas le mandat pour prendre des engagements supplémentaires en ce qui concerne le financement de l'aide.

Les fonds disponibles sont ceux établis dans le cadre du 10ème Fonds européen de dé-

¹⁰ Le TSA garantit un accès en franchise de douanes et de contingent à tous les produits des pays les moins développés. Seules les armes et les munitions sont exclues du système. A l'heure actuelle, 49 pays sont classés dans la catégorie des pays les moins avancés. Seules les importations de bananes fraîches, de riz et de sucre ne sont pas tout de suite totalement libéralisées. Les taxes douanières seront progressivement réduites jusqu'à obtenir une franchise totale pour les bananes en janvier 2006, pour le sucre en juillet 2009 et pour le riz en septembre 2009. Le règlement TSA a été intégré dans le Système de Préférences Généralisées (SPG).

¹¹ En 1968, la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a recommandé la mise en place d'un "système généralisé de préférences tarifaires" (SPG) où les pays industrialisés accorderaient des préférences commerciales à tous les pays en développement. Les pays développés peuvent ainsi mettre en place des SPG individuels. La Communauté européenne a été la première à mettre en place un SPG en 1971. Celui de l'UE accorde actuellement aux produits importés des pays bénéficiaires un accès en franchise de droits ou une réduction des droits de douane. Plus d'informations sur http://ec.europa.eu/comm/trade/issues/global/gsp/index_fr.htm

Commerce UE-ACP

veloppement (FED) et pour le moment, il n'y a pas d'autres sources de financement au sein de la Commission qui permettraient d'aider les pays ACP à supporter les coûts d'ajustement auxquels ils seront confrontés. Il reposera sur les Etats membres et autres bailleurs de fonds d'y contribuer davantage.

Les négociations APE suscitent une vive polémique parmi les "acteurs non étatiques", tant du Nord que du Sud. Les sociétés civiles européennes et des pays ACP notamment ont pris une part active au débat sur les APE. Plusieurs organisations ont lancé ensemble la campagne 'Stop APE' en septembre 2004. Elles ont mené de nombreux

activités, tant dans les pays du Nord que du Sud, pour en étudier les répercussions, mettre au point des stratégies de pression, etc. Il faut toutefois souligner que l'implication des parlementaires, des ONG et du secteur privé ACP dans le processus APE est relativement récent et reste très limitée. Ce sont surtout les organisations régionales ACP qui ont pris le devant dans ces négociations, en partie parce qu'elles y voient une opportunité pour promouvoir l'intégration régionale.

Sans préjuger du bien-fondé ou non des APE en tant qu'instruments potentiels de développement, il faudra en tous les cas que l'Europe s'engage véritablement à

s'ouvrir davantage aux produits et services qui importent aux ACP, en attaquant notamment de front la question des normes et des règles d'origine. Si les APE sont signés, les pays ACP auront en outre besoin d'une aide adéquate, flexible et surtout accessible en vue de permettre un support effectif à leurs processus de réforme et d'ajustement économique. En même temps, si les pays ACP ne s'approprient pas le processus de négociation APE et plus globalement la question de la politique commerciale, mais les considèrent au contraire comme quelque chose d'imposé de l'extérieur, il est peu probable que ces négociations atteignent leur but.

Quelles alternatives aux APE?

2006 : année pivot ! C'est l'année au cours de laquelle l'Union européenne (UE) et les pays ACP vont effectuer une révision globale et formelle du processus de négociations des accords de partenariat économique (APE). Ces accords commerciaux sont, en principe, censés promouvoir le développement durable et la réduction de la pauvreté dans les pays ACP. Toutefois, les avis divergent fortement quant à la manière dont ces objectifs de développement pourront être atteints. A ce sujet, bon nombre d'acteurs doutent que la dimension développement soit dûment prise en compte. Afin d'examiner ces accords en cours de négociation, il est en tout cas important de disposer de scénarios alternatifs à titre de comparaison. En outre, n'oublions pas que l'article 37.6 de l'accord de Cotonou prévoit explicitement la possibilité, pour les pays ACP qui le souhaitent, de se retirer des négociations et d'opter pour un régime commercial alternatif, pour autant que celui-ci soit compatible avec les règles de l'OMC et ne soit pas moins favorable que le régime actuel en termes d'accès au marché européen. Mais quelles sont ces alternatives ?

En mars 2006, le Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM) a réalisé une étude sur les différentes options envisageables aux APE. En voici les principales conclusions. Rappelons tout d'abord que le 1/1/ 2008, la dérogation obtenue en 2000 à l'OMC viendra à expiration, ce qui signifie que le régime actuel de préférences non réciproques que l'UE accorde aux pays ACP ne pourra être maintenu, que les APE soient signés ou non. Les APE, tels qu'envisagés actuellement dans le cadre des négociations, sont des accords de libre-échange devant se conformer aux exigences de l'article XXIV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT, 1994). Cet article préconise une libéralisation de 'l'essentiel des échanges commerciaux' 'dans un délai raisonnable', ce qui correspond, selon l'interprétation qu'en fait actuellement l'UE, à libéraliser en moyenne 90 % des échanges commerciaux (avec une asymétrie possible de 80 % pour les pays ACP et 100% pour l'UE) suivant une période de transition ne dépassant pas 10 à 12 ans. Cet article est toutefois susceptible d'évoluer dans le cadre du cycle de négociation de Doha actuellement en cours au niveau de l'OMC.

L'étude identifie deux catégories principales d'alternatives :

- Les 'APE alternatifs', c'est-à-dire des propositions différentes des APE actuellement proposés mais qui resteraient des accords réciproques de libre-échange fondés sur le principe de la réciprocité. Ces propositions vont d'une version des APE que l'on pourrait qualifier de 'light' (libéralisation de 50 à 60 % des échanges du côté

ACP et une période de transition de 20 ans) à un APE assorti de seuils de développement ('benchmarks') selon lequel les pays ACP ne devraient libéraliser que lorsqu'ils atteindraient un certain niveau de développement en passant par un APE 'à la carte'. Soulignons que ces différentes options ne sont pas toutes compatibles avec les règles actuelles de l'OMC et pourraient nécessiter une modification des règles relatives aux accords de libre-échange régionaux (article XXIV). Cela pourrait s'avérer difficile dans la mesure où de nombreux membres de l'OMC souhaitent rendre ces règles plus rigoureuses et non les assouplir. La viabilité politique de ces options varie par ailleurs considérablement, certaines étant jugées inacceptables pour l'UE parce que potentiellement trop coûteuses en termes d'ouverture des marchés ou de compensation à concéder à d'autres membres de l'OMC.

- Les 'Alternatives aux APE', c'est-à-dire des propositions qui s'écartent du concept de réciprocité. Dans cette catégorie, la plupart des solutions proposées reposent sur un régime commercial préférentiel accordé par l'UE et donc, soit sur le Système de Préférences Généralisées (SPG) sous une forme ou une autre (extension du SPG +, SPG 'renforcé', extension de l'initiative 'Tout sauf les armes'...) soit sur l'octroi d'une nouvelle dérogation à l'OMC en vue de prolonger à nouveau le régime de Lomé/Cotonou. Soulignons que ces différentes solutions se concentrent exclusivement sur la question de l'accès aux marchés sans prendre en compte les autres domaines se rapportant au commerce telles que les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), les règles d'origine, la politique de la concurrence, l'investissement...

Il est difficile d'évaluer les mérites respectifs des différentes options proposées en termes de développement. Tout dépendra de la teneur spécifique de chaque accord, du contexte dans lequel il sera conclu ainsi que des spécificités et objectifs de développement de chaque pays ou région ACP. L'option unique applicable à tous les cas de figure n'existe pas. Mais ces différentes alternatives méritent de toute façon un examen approfondi et la mise en œuvre d'un débat avec tous les acteurs concernés, y compris les acteurs non étatiques. Il est crucial que toutes les parties prenantes intéressées profitent de l'occasion offerte par le réexamen des APE de 2006 pour évaluer le processus des négociations APE en se concentrant sur cet objectif de développement et si nécessaire, proposer des voies alternatives.

L'étude complète dont s'inspire ces lignes est téléchargeable sur le site d'ECDPM, www.ecdpm.org. (Sanoussi Bilal et Francesco Rampa, « APE alternatifs et alternatives aux APE : scénarios envisageables pour les futures relations commerciales entre les ACP et l'UE », rapport ECDPM 11, mars 2006). (N.G.)

L'angle syndical des APE

Dimension sociale, svp !

Gérard Fonteneau, Groupe syndical Cotonou

Il serait contre-productif, faute d'alternatives à moyen terme, de rejeter les accords - à haut risque - de partenariat économique entre l'UE et les pas ACP. Raison de plus pour insister sur la nécessaire dimension sociale de ces accords et, l'un ne va pas sans l'autre, renforcer les capacités des syndicats ACP.

L'accord de Cotonou a pris, en juin 2000, la suite des Conventions de Lomé qui gèrent les relations entre l'Union européenne (UE) et les 79 Etats ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique).

Depuis 1992, le mouvement syndical européen (CES)¹² et international (CISL et CMT)¹³ accompagne, de façon critique, la mise en œuvre de ces différents accords.

Regroupés dans un « Groupe syndical Cotonou », ces organisations essaient de combattre l'idéologie néolibérale qui imprègne ces accords, mais aussi d'aider les syndicats ACP à saisir des opportunités et à renforcer leurs capacités, notamment pour encadrer, socialement, ces relations entre un groupe de pays du Nord et un groupe de pays du Sud.

Ainsi se constitue un réseau de solidarité syndicale Nord-Sud.

Des accords à haut risque

Prévus dans l'accord de Cotonou, les accords de partenariat économique (APE) sont en cours de négociation dans six régions ACP (Afrique de l'Ouest, Afrique Centrale, Afrique de l'Est, Afrique australe, Caraïbes et Pacifique) et devraient se clôturer l'année prochaine fin 2007.

Ils sont censés développer des pratiques de libre-échange entre l'UE et les régions ACP et contribuer à intégrer progressivement les Etats ACP dans le commerce mondial.

Si l'on peut approuver certains objectifs tels que la création de marchés nationaux ou régionaux qui n'existent que potentiellement ou encore la complémentarité des productions de biens

et de services, ces accords comportent également de hauts risques économiques et sociaux. En effet, les écarts de situations, de connaissances et de capacités entre les deux groupes de pays sont considérables. On a affaire à des niveaux de développement tout à fait différents avec, dans la plupart des pays ACP, un niveau d'endettement extérieur qui les écrase de son fardeau, de même qu'une économie largement informelle (60 à 80%).

Ajoutez à cela également une maîtrise très inégale des marchés et de leurs composantes, un pouvoir d'achat absent ou très faible et enfin l'obstination, presque

Cotonou » revendiquait que le commerce devait contribuer au développement social et que les APE devaient comporter un plan ambitieux de développement social.

La stratégie syndicale de développement social, élaborée par les syndicats ACP et européens, est la suivante :

Chaque APE doit :

Garantir l'application d'une série de droits sociaux tels que la liberté d'association, de négociation et d'action, l'interdiction du travail forcé, l'égalité de traitement et la suppression progressive du travail des enfants (les huit conventions « droits fondamentaux » de l'OIT¹⁴), de même que les droits à la protection

L'obstination, presque tragique, de l'UE à penser que le développement du commerce contribuera, inéluctablement, au développement économique et social des pays ACP.

tragique, de l'UE à penser que le développement du commerce contribuera, inéluctablement, au développement économique et social des pays ACP.

Une dimension sociale ef-fec-ti-ve !

Le « Groupe syndical Cotonou » a beaucoup réfléchi à l'attitude à adopter par les acteurs sociaux européens et ACP.

Alors que le mouvement syndical partage l'évaluation critique et les préoccupations de beaucoup d'organisation non gouvernementale (ONG), il a jugé que le rejet de ces accords, sans alternatives possibles à moyen terme, serait contre-productif. De toutes façons, ceux-ci, même injustes, vont se mettre en place et la société civile ACP, les acteurs sociaux seront confrontés à ces impositions qui vont encadrer les politiques de développement.

C'est pourquoi, le mouvement syndical européen et international a décidé d'élaborer une stratégie relative à ces APE avec deux volets complémentaires :

- négocier une dimension sociale de ces accords et
- renforcer les capacités des syndicats ACP devant la future mise en œuvre de ces accords.

En novembre 2002, dans une prise de position commune, le « Groupe syndical

sociale, à la promotion de l'emploi, à la protection de la maternité, au développement de l'administration du travail et de l'inspection du travail, et enfin à la protection des travailleurs migrants (autrement dit tous les droits résultant des conventions universelles de l'OIT).

Prévoir la mise en place d'une stratégie de promotion du travail décent (juste, digne, reconnu et équitable) avec des conditions de travail équitables (rémunérations, durée de travail, santé, sécurité, etc.) accompagnant une stratégie de protection sociale (mesures publiques et privées d'assurance maladie, retraite, chômage, etc.).

Etre encadré par un Comité régional de dialogue social au sein desquels, sous la responsabilité des pouvoirs publics régionaux, tous les acteurs économiques et sociaux de tous les secteurs économiques (artisanat, productions rurales, secteurs publics, secteurs privés, secteurs informels) négocient les dispositifs de garanties de droits sociaux ainsi que les stratégies d'emploi décent et de protection sociale. Le dialogue social, c'est donc un processus de négociation collective entre représentants divers du capital et du travail. Des ONG spécialisées (défense des consommateurs, mutuelles de santé et de

¹² Confédération européenne des syndicats (www.etuc.org).

¹³ Confédération internationale des syndicats libres (www.icftu.org) et Confédération mondiale du travail (www.cmt-wcl.org).

¹⁴ Organisation Internationale du Travail (www.ilo.org).

L'angle syndical des APE

services, promotion de la formation initiale et continue) pourront en outre contribuer à ces négociations.

Ces trois éléments sont indispensables et complémentaires.

Des rencontres ont déjà eu lieu ainsi que des séances de travail entre le « Groupe syndical Cotonou » et les négociateurs des APE (Commission européenne et ACP).

Du côté de la Commission européenne (CE), les commissaires Mandelson (Commerce) et Michel (Développement) ont confirmé, dans une lettre commune, la nécessité de prévoir un dispositif social dans les APE. Reste à le négocier.

Du côté ACP, la position n'est pas claire et varie suivant les interlocuteurs, ambassadeurs ou secrétariat ACP.

Les positions syndicales ont en outre reçu un appui important du Comité Economique et Social européen (ECOSOC). La Commission européenne avait demandé au Comité un avis sur la mise en place d'une dimension sociale des APE.

Cet avis, adopté le 14 décembre 2005 à la quasi unanimité (215 voix pour, 2 contre et 7 abstentions) reprend l'essentiel du dispositif social souhaité par les syndicats européens et ACP.

Il faut souligner que la position des pays ACP a toujours été, sauf exceptions, réticente à la mise en œuvre des dispositions de l'accord de Cotonou relatives à la dimension sociale ou à la participation des acteurs sociaux dans la mise en œuvre de l'accord¹⁵.

L'absence de culture de négociation et de participation sociale en Afrique s'explique notamment par la décision de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en 1970, excédée par l'esprit revendicatif des syndicats qui nuisait, selon elle, au développement économique et social, d'obliger les syndicats africains à s'incorporer dans les partis politiques. Seuls les syndicats de deux pays ont refusé (Afrique du Sud, Burkina Faso).

Ce fut une période tragique durant laquelle les syndicats se sont fortement désintéressés des populations.

Cette situation a duré jusqu'au début des années 90, où les nouvelles données

aux changements en Europe centrale et orientale ont permis de revenir, théoriquement, au principe de la liberté d'association.

Les syndicats, anciens et nouveaux, ont donc repris leurs libertés, mais sans expérience (20 ans d'étatisation !) et avec très peu de moyens et de matériels pour faire face aux multiples problèmes du sous-développement (éducation, santé, chômage, sous-emplois, protection sociale inexistante...). Malgré ces difficultés, les choses bougent dans certains pays.

On peut notamment souligner les divers processus d'organisation des travailleurs issus des secteurs informels ainsi que la valorisation de leurs réalisations en matière d'économie sociale et solidaire (mutuelle de santé, services de proximité, éducation) en Afrique de l'Ouest, activités soutenues, sous l'égide du Bureau International du Travail (BIT), par les mutualités socialistes et chrétiennes belges, les mutualités françaises et suisses ainsi que par des ONG syndicales (Solidarité Mondiale en Belgique, Friedrich Ebert Stiftung (FES), CFDT en France...).

Renforcer les syndicats ACP

Parallèlement aux objectifs de la stratégie syndicale pour un développement social, un programme spécifique de développement visant à renforcer les capacités des syndicats ACP a été mis en place.

Ce programme est financé conjointement par la CES, la CISL, la CMT et le BIT (Bureau

pays ACP, avec mention des capacités syndicales à développer.

La synthèse a été faite lors d'un séminaire des experts, sous la conduite de Frédéric Lapeyre, Professeur à l'Université Catholique de Louvain (UCL). Cette synthèse, qui sera rendue publique à la fin du mois de juin 2006, servira de fondement au Guide syndical qui sera élaboré d'ici à la fin de septembre et sera explicité dans un séminaire réunissant une cinquantaine de responsables syndicaux ACP.

La réalisation du Guide ayant été faite, il faudra l'utiliser. Malgré les obstacles tels que la complexité des négociations et la réticence de la plupart des Etats ACP à négocier avec les syndicats, il faudra que le dynamisme de la société civile organisée permette de «faire bouger» les choses, notamment pour imposer des contraintes sociales aux APE.

Ce dynamisme, en cours depuis une bonne décennie, rend plus actifs les syndicats et les ONG, à travers notamment des réalisations avec les travailleurs de l'économie informelle, l'accroissement des capacités propres, volonté de participation responsable dans les programmes de développement, etc...

Les engagements communs pris par les acteurs économiques et sociaux africains lors du Sommet Social de l'Unité Africaine qui s'est tenu les 2 et 3 septembre 2004 au Burkina Faso, devraient contribuer à cette stratégie de progrès social et de lutte contre la pauvreté.

Quoi qu'il en soit, ces actions devront se

Il faudra que le dynamisme de la société civile organisée permette de «faire bouger» les choses, notamment pour imposer des contraintes sociales aux APE.

international du travail) et a bénéficié d'une subvention de services de la Commission européenne.

Ce programme résulte d'une requête de la Confédération Syndicale des Travailleurs du Togo (CSTT), appuyée par une dizaine d'autres. Ceux-ci forment le comité de pilotage de ce programme et en assurent, conjointement avec la CES, la gestion financière.

L'objectif est d'élaborer un Guide Syndical en vue d'assurer la dimension sociale des APE.

Le programme est actuellement à mi-parcours. Avec l'aide de onze experts syndicaux de terrain, un inventaire des réalités économiques et sociales ainsi que des besoins sociaux a été réalisé dans 28

poursuivre en 2007 et 2008, avec une assistance technique appropriée pour mettre en œuvre la stratégie.

Il faudra également que la société civile européenne intervienne avec les syndicats auprès du Parlement européen et de chaque Etat de l'UE afin que leurs décisions permettent ces réalisations.

¹⁵ Sur la base d'une enquête réalisée par notre groupe syndical auprès d'une trentaine de syndicats ACP, il est apparu que les syndicats ont été systématiquement marginalisés lors des exercices de programmation qui se sont déroulés au niveau national en 2001 et en 2002. La Commission européenne a d'ailleurs utilisé cette enquête pour interpeller le groupe des ACP et les employeurs (secteur privé) ont protesté publiquement auprès du groupe des ACP contre ces discriminations « injustes ».

Paroles de négociateur...

Entretien avec Mr. Guy Zoungouere-Sokambi,
Ambassadeur de la République Centrafricaine,
réalisé par Nicolas Gérard.

Quelles sont, selon vous, les raisons qui ont amené à cette évolution du régime préférentiel de Lomé à l'Accord de Cotonou et aux APE ?

Nous nous sommes demandés pourquoi après près de 40 ans de coopération le développement de nos pays a régressé.

Pourquoi la richesse et l'investissement ne se sont-ils pas installés dans nos régions ?

En même temps avec l'entrée en vigueur des accords de Marrakech et la création de l'OMC en 1995, le volet commercial de notre partenariat avec l'Union européenne, basé sur un régime de préférence non réciproque, est devenu incompatible avec les règles multilatérales.

C'est ainsi que nous nous sommes orientés vers le commerce et l'intégration économique, pour créer de la richesse. Mais le véritable problème qui se pose, c'est celui de savoir avec quelles structures et quelles ressources nous allons développer ce commerce.

L'accord de Cotonou, signé en juin 2000, comporte deux volets, un volet support et un volet commercial. C'est un accord très ambitieux. La question qui se pose aujourd'hui, cependant, est de savoir si nous avons les moyens de nos ambitions. Allons nous, par exemple, continuer à utiliser les mêmes mécanismes, les mêmes instruments de coopération, à savoir le Fonds européen de développement (FED), pour assurer le renforcement de nos capacités d'offre et de production dans le cadre du processus APE ? Nous avons constaté la lourdeur de ces instruments: plus d'une centaine de procédures complexes! Si nous les utilisons aussi pour la mise en œuvre des APE, nous risquons de

qui serait destiné aux secteurs traditionnels de coopération tels que l'éducation et la santé, et un panier spécifique APE avec des procédures très simplifiées pour tout ce qui porterait sur le renforcement des capacités d'offre et de production.

vous exportez directement la banane du Cameroun sans transformation locale, il n'y aura pas de développement durable. C'est pour cela que nous posons comme préalable, dans le cadre du processus de négociation APE, le renforcement de nos capacités de production et d'offre !

Il ne faut pas oublier que la plupart des entreprises établies dans notre région sont des entreprises européennes délocalisées. Elles créent de la richesse mais la rapatrient.

Cela supposerait plus de ressources pour la coopération UE-ACP, au-delà du montant de 22,8 milliards d'euros prévu dans le cadre du 10^{ème} FED pour la période 2008-2013 ?

Vous savez, j'ai toujours milité pour des ressources additionnelles de la Commission européenne, et non des ressources complémentaires fournies par d'autres bailleurs de fond. Et l'évolution du processus de négociation me donne raison : il nous faut plus de ressources.

En quoi consiste selon vous la dimension « développement » des APE ?

Les APE doivent être un élément de développement et il faut s'en approprier l'esprit dans une optique de création de richesse sur place pour le bien-être de nos populations et de développement durable. Mais une question essentielle que nous devons nous poser est avant tout de savoir pour qui l'APE sera un instrument de développement ? Est-ce que ce sont les entreprises de nos partenaires qui font développer la richesse ? Il ne faut pas oublier que la plupart des entreprises établies dans notre région sont des entreprises européennes délocalisées. Elles

Selon la Commission européenne, ce n'est pas l'aide au développement mais bien la logique de marché qui va en définitive stimuler le développement économique en Afrique. Cela explique son insistance à aborder également les domaines liés au commerce tels que les investissements, la concurrence, les marchés publics etc. Votre opinion ?

Je dis toujours : l'aide au développement ne fait pas le développement. C'est un moyen mais il est clair que ce n'est pas un Etat extérieur qui viendra développer nos Etats à notre place. Nous devons y réfléchir nous même et dégager des orientations majeures pour adapter nos systèmes aux enjeux de la mondialisation. Si nous ne faisons pas cela, ce n'est plus de l'aide, c'est de l'assistanat.

Un des grands défis pour renforcer nos capacités d'offre et de production consiste à créer un cadre propice pour attirer et protéger les investissements, et autant les investissements directs étrangers (IDE) que l'investissement local/régional. Quelle est aujourd'hui en Afrique centrale aujourd'hui la juridiction compétente en matière de règlement des différends ? Comment garantir la liberté de financement ? Nous devons réfléchir à toutes ces questions. Comment par ailleurs pourrions nous signer un accord régional avec nos partenaires si nous laissons ces questions seulement au niveau de l'OMC ? Cela signifierait qu'en cas de litige, l'Etat tchadien ou camerounais devrait aller à l'OMC en cas de différend pour revendiquer ses droits, ce qui serait très coûteux. Je reviens donc sur l'idée d'une structure régionale fiable qui pourrait régler les

faire le même constat que celui que nous avons fait pour les quarante années précédentes. A mon humble avis, il faudrait donc prendre la décision de créer deux paniers : un panier FED traditionnel avec des procédures quelque peu allégées

créent de la richesse mais la rapatrient. Pendant très longtemps, nous avons été cantonnés dans le rôle de pourvoyeurs de matières premières. Or ce qui peut créer des richesses, c'est avant tout la transformation des matières sur place. Si

différents entre les investisseurs, locaux ou étrangers, et l'Etat/région.

Une difficulté est de savoir comment négocier les investissements avec l'UE alors qu'il n'y a pas de vision, de politique

défis de la mondialisation. Et c'est pour cela que je reviens encore à mon idée de deux corbeilles pour la coopération UE-ACP: un volet développement pour les secteurs traditionnels et un volet pour les APE.

Comment est-il possible que nous exportions du bois vers l'Europe et que nous achetions des fauteuils fabriqués en Malaisie ou en Chine ?

communautaire sur cette question du côté européen. D'autre part, même si l'impact des investissements directs étrangers peut-être positif, il est essentiel, comme je l'ai souligné, que les matières premières soient transformées sur place ! Comment est-il possible que nous exportions du bois vers l'Europe et que nous achetions des fauteuils fabriqués en Malaisie ou en Chine ? Il est essentiel, quand on parle d'investissement, d'avoir une conception globale et de prévoir des politiques adaptées en matière de formation, d'éducation, de mobilité des travailleurs au niveau régional etc. Nous devons nous mettre d'accord pour mettre en place une logique « win-win » et laisser au passé certains comportements du passé.

L'économie informelle a un poids économique et social considérable en Afrique: entre 50 et 80% de la population suivant les pays...

Ce secteur est né de notre incapacité à donner la bonne réponse à un moment donné. Mais maintenant que faut-il faire ? La combattre ou bien faire mettre en place une bonne pédagogie pour inciter ces structures à revenir dans le bon chemin. La structure informelle, c'est là où vous rentrez sans formation et sans ressource. C'est la survie ! En même temps, le secteur informel montre qu'il y a un dynamisme, une capacité qui existe chez nous mais qui demande à être écoutée et encadrée. Ce sera là un des grands défis des APE.

Quels sont les principaux obstacles au développement d'un secteur privé local en Afrique centrale ?

L'obstacle, c'est avant tout l'absence de culture de l'entrepreneuriat. En Afrique Centrale, on rentre dans les affaires par effraction, sans aller à l'école et à l'université. En Europe par contre, cette culture existe. On y trouve des entreprises familiales qui ont près de 130 ans d'âge et qui couvrent quatre, cinq générations ! Nous devons développer cette culture de l'entreprise en Afrique. Si l'on veut rentrer dans une logique de développement durable, il est donc essentiel d'adapter notre système d'éducation aux enjeux et

Un argument que l'on entend souvent du côté de la Commission européenne est que les négociations APE visent avant tout à renforcer l'intégration et le commerce régional en Afrique?

On ne peut pas négocier cela avec nos partenaires car c'est notre intégration régionale. C'est un processus endogène qui nous concerne, une volonté politique et citoyenne qui nous intéresse. Et il est

Près de 80% des produits actuellement en circulation en Afrique centrale proviennent déjà de l'Europe.

absolument essentiel que nous fassions l'état de notre intégration avant de nous intégrer avec un tiers comme l'UE. L'intégration est toujours un processus de proche en proche, et si l'Afrique centrale ne s'intègre pas avec ses pays voisins, on peut difficilement concevoir qu'elle

Les APE, c'est un choix de société.

s'intègre avec l'UE. Nous devons nous approprier notre propre marché national et régional, avant de rentrer en contact avec nos partenaires. De plus, il ne faut pas oublier que l'intégration régionale n'est pas un processus limité aux aspects commerciaux. Il se réalise également au niveau culturel, au niveau de l'éducation... Il n'y a pas que la dimension économique.

A cet égard, il faut faire très attention au fait que les APE ne fragilisent pas ces processus, en créant par exemple des nouvelles conditionnalités, et ne comportent pas un élément de division à l'intérieur de la région et à l'intérieur des ACP. N'oublions pas non plus le risque de décalage entre les configurations régionales africaines établies dans le cadre des négociations APE et celles des Communautés Economiques Régionales établies par l'Union africaine (UA).

Pensez vous que le calendrier, qui prévoit la clôture des négociations APE fin 2007, sera respecté ?

Une impression de négociations à pas forcés se dégage parfois. Mais c'est parce que nous n'avons pas eu assez de temps pour harmoniser une ligne directrice nationale avant de rentrer en négociation au niveau régional. Et nous sommes maintenant en train de pousser pour qu'à l'intérieur de chaque Etat, il y ait une ligne directrice qui se dégage. Cela nous amène d'ailleurs à une question fondamentale de ces négociations commerciales : quels sont les secteurs que nous allons libéraliser, une fois que nous rentrerons dans cette logique de libéralisation avec l'Union européenne ?

A quel rythme allons nous libéraliser et sur base de quelles lignes tarifaires ?

Près de 80% des produits actuellement en circulation en Afrique centrale proviennent déjà de l'Europe. Il y a donc clairement une nécessité d'identifier une liste

harmonisée au niveau régionale de produits et services sensibles qu'il faut protéger. Mais on n'y est pas encore !

Et nous avons besoin de statistiques pour réaliser cet exercice, alors que la région se trouve actuellement en déficit de

structures de statistiques. N'oublions pas d'autre part que les Etats d'Afrique centrale ont également signé bilatéralement des accords commerciaux avec d'autres pays, tels que la Chine, la Libye, l'Egypte... Quel va être l'impact des APE sur ces accords déjà existant ? Les autres pays ne vont pas se laisser faire. Tout cela pour dire qu'il faut rester flexible dans l'ordonnement du calendrier des négociations. Si nous avançons sous pression, à pas de charge, on ne fera rien de bon.

L'article 37.6 de l'accord de Cotonou prévoit explicitement la possibilité pour les pays ACP qui le souhaitent de se retirer des négociations APE et d'opter pour une alternative. Est-ce une option ?

La question des alternatives est intrinsèquement liée au processus de révision des négociations qui doit avoir lieu en automne 2006. C'est à ce moment là

que la question va se poser. Cet exercice va nous permettre d'évaluer où nous en sommes et si nous nous sommes en mesure de terminer les négociations à temps, selon le calendrier établi. Tous les acteurs (politiques, ONG, secteur privé...) devront en outre être impliqués dans ce processus pour qu'ils puissent exprimer ce qu'ils ressentent. Les APE, c'est un choix de société. Si les hommes politiques doivent signer, ils le feront. Mais demain, les gens

seront dans la rue et on nous reprochera alors une absence de bonne gouvernance. D'autre part, il ne faut pas oublier que ceux qui vont ratifier ces accords dans les Etats, ce sont les Parlements nationaux. Et si ceux-ci ne sont pas sensibilisés à la question des APE, ils ne signeront pas. Il y a une tendance chez nous à négliger nos parlementaires et ceux-ci n'ont pas été, jusqu'à présent, suffisamment consultés et impliqués. On peut d'ailleurs faire le même

constat pour les acteurs non étatiques (universitaires, secteur privé...) ainsi que pour nos autres ministres (culture, éducation, santé...) qui sont pourtant également concernés par la question des APE. Si on parle par exemple de libéraliser les services en Afrique centrale, ces ministres là sont aussi concernés. Ce sont des questions citoyennes !

La révision de 2006 des négociations APE

Depuis le 27 septembre 2002, les pays ACP et l'Union européenne négocient des « Accords de Partenariat Economique » (APE). Ces APE sont destinés à remplacer l'actuel régime préférentiel qui expirera le 31 décembre 2007. Les négociations des APE doivent donc, en principe, être conclues avant cette date. L'article 37.4 de l'accord de Cotonou prévoit un examen formel et complet des APE en 2006 « afin de s'assurer qu'aucun délai supplémentaire n'est nécessaire pour les préparatifs ou les négociations ». A première vue, cet examen doit se limiter à identifier les éléments devant encore être abordés afin de compléter les négociations à temps. C'est l'interprétation de la Commission européenne pour qui la révision de 2006 devrait exclusivement constituer un inventaire..

Mais selon l'accord de Cotonou, les APE ne peuvent pas être des simples accords commerciaux. Ils doivent, en effet, contribuer au développement durable des pays ACP.. La révision doit, dès lors, également servir à s'assurer que tous les éléments nécessaires pour faire des APE des instruments effectifs au service du développement sont ou seront présents fin 2007. Un simple exercice de « stock taking » ne suffirait donc pas. Telle est la position de la société civile, des pays ACP et, semble-t-il de façon plus timide, du Conseil de l'Union européenne.

Le 14 avril 2006, les ministres de commerce de l'Union africaine ont souligné que le processus de révision doit porter, entre autres, sur la structure, le processus et la teneur des négociations, y compris la question des alternatives éventuelles aux APE, ainsi que sur la capacité et la prédisposition des pays ACP à conclure ces négociations. Des indicateurs de développement devraient, en outre, être définis en vue de guider cet exercice ainsi que les négociations. Il faudra également veiller à ce que tous les acteurs concernés par les négociations, y compris la société civile et les parlementaires, soient impliqués dans cet exercice. Le Conseil des Ministres des ACP a confirmé cette position lors de leur 83^{ème} rencontre à Port Moresby (Papouasie Nouvelle-Guinée) en mai dernier en y ajoutant notamment la question de la mise en œuvre de l'article 37.3 de l'accord de Cotonou qui concerne l'assistance pour renforcer les capacités de production

et d'exportation des pays ACP pendant la période des négociations. Cela devrait permettre de vérifier si les pays ACP sont effectivement prêts à entamer la transition vers le libre commerce avec l'UE.

En avril 2006, le Conseil des affaires générales et des relations extérieures (GAERC) de l'UE a adopté ses propres conclusions sur l'exercice de révision. Celles-ci sont moins élaborées et portent plutôt sur le processus que le contenu, mais elles soulignent quand même que la révision doit aborder les aspects tant de développement que commerciaux des négociations. Le Conseil insiste, en outre, sur le fait que la révision commence au niveau régional et permette d'établir des comparaisons entre les différentes régions afin d'aboutir à une consolidation et à des discussions au niveau de tous les pays ACP.

Les deux parties doivent se rencontrer fin juin en vue de se mettre d'accord sur une déclaration commune concernant la révision. Toutes deux sont d'accord pour clôturer la révision par une déclaration commune. Mais les ACP préfèrent ne pas conclure l'exercice avant le premier trimestre 2007, tandis que l'UE insiste, pour sa part, pour que la révision aboutisse cette année. Les ACP se demandent s'ils auront assez de temps cette année. En effet, les négociations APE n'ont, jusqu'à présent, pas vraiment débouché sur du concret (elles commencent seulement prendre corps). D'autre part, des négociations parallèles sont en cours au sein de l'OMC.

Reste d'ailleurs une question pertinente : qui va entamer la révision ? Repérer l'état d'avancement des négociations est un exercice que les négociateurs peuvent faire eux-mêmes. Par contre, l'évaluation de l'impact des négociations sur le développement des pays ACP de même que l'identification de ce qui doit encore être fait pour atteindre cet objectif constituent des tâches destinées à une partie tierce.

Si tous les acteurs concernés sont d'accord sur le fait que la révision des APE en 2006 est importante, il est clair que le succès de cet exercice, dans une optique de renforcement de la dimension développement des négociations, n'est pas garanti. La société civile, tant dans les pays ACP qu'en Europe, ne cessera pas de questionner cette dimension et organisera elle-même ses propres exercices de révision. Pour la société civile, la révision est aussi un exercice de transparence : tous les résultats des négociations devront être rendus publics, afin que tous les acteurs concernés puissent les évaluer. Le quatrième anniversaire du lancement des négociations, le 27 septembre, sera journée d'action et de mobilisation sur les APE.

Marc Maes

Les APE? A redéfinir complètement!

Aurélien Atidegla, Président du GRAPAD (Groupe de recherche et d'action pour la promotion de l'agriculture et du développement)

S'il y a un sigle qui suscite assez de polémique dans les organisations de la société civile des différentes régions ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) depuis la signature de l'accord de Cotonou, c'est bien l'acronyme APE ! Et, pourtant, on le définit officiellement comme un « Accord de Partenariat Economique ». Partenariat? On peut mieux faire...

Les négociations sont en cours entre l'Union Européenne (UE) et les Etats ACP depuis le 27 septembre 2002 et doivent être terminées pour le 31 janvier 2007 au plus tard. A la faveur des innovations de l'accord de Cotonou, les "acteurs non étatiques" sont impliqués dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de cet accord et sont par conséquent concernés par les négociations APE. Dans cette catégorie de nouveaux acteurs, les organisations de la société civile (OSC) occupent une place de choix et souhaitent remplir leur mission. Mais que retenir du processus de mobilisation, de dialogue de la société civile ouest africaine et des alliances créées entre le Nord et le Sud par rapport aux APE ? Quelle lecture critique peut-on faire de ces négociations, surtout en ce qui concerne la qualité et l'impact du dialogue avec les auto-rités publiques nationales et régionales? C'est à ces questions que nous allons tenter de répondre, à partir d'un aperçu des positions défendues par les différents acteurs de la société civile.

Le Sud non étatique se structure

Les équations sont maintenant très nombreuses pour traduire l'incohérence entre les objectifs déclarés des APE et la forme qu'ils ont prise dans les négociations. Citons-en quelques unes...

APE = Accord de Paupérisation Economique

APE = Accord de Paillage Economique

APE = Action contre les Politiques Economiques Equitables

APE = Action pour une Palinode Economique

Depuis le début des négociations des APE, les voix de la société civile des pays ACP se sont élevées de concert avec celles des organisations du Nord, notamment à travers la campagne « Arrêtez les APE », pour s'opposer aux APE dans leur forme actuelle. Qu'en retenir?

La participation des acteurs non étatiques dans la mise en œuvre de l'accord de Cotonou a débuté en 1997, par la rencontre de plus de 30 organisations de la société civile ACP, débouchant sur la création d'une plateforme commune de discussion sur des questions relevant des relations UE-ACP : le Forum de la société civile ACP. Ce fut la première fois que des ONG ACP se concertaient et produisaient ensemble une déclaration commune sur la place des acteurs de la société civile dans les relations ACP - UE.

Entre 1998 et 2000, ces efforts se sont poursuivis par la création de plateformes nationales d'Organisations de la Société Civile (OSC) dans beaucoup de pays ACP, mais sans clarifier les modalités concrètes de participation. Il a fallu attendre 2001 avec la conférence sur la participation de la société civile à la mise en œuvre de l'accord de Cotonou organisée en juillet sous l'égide de la Présidence Belge de l'UE en collaboration avec le secrétariat ACP, pour marquer une étape décisive dans l'opérationnalisation de cette participation.

Durant la première phase des négociations, lancée en septembre 2002 à un niveau « Tous ACP », très peu d'OSC étaient au courant des négociations et rares sont celles qui en comprenaient les enjeux. La création du Groupe Cotonou -Belgique, et plus globalement le tissage d'alliances entre le Nord et le Sud, ont contribué à toucher progressivement les organisations du Sud, notamment par la diffusion d'informations utiles.

L'article 4 de l'accord de Cotonou ne règle pas en détail la participation des acteurs non étatiques dans le processus de négociation des APE. Une « Note sur la participation et l'implication effective des acteurs non étatiques dans les négociations ACP - UE des APE » a ainsi été élaborée par le Comité des ambassadeurs ACP (28 février 2003). Cette note souligne entre autre que :

- La participation des "acteurs non étatiques" à la négociation des APE est nécessaire ;
- Des objectifs clairement définis pour leur participation pourraient compléter les obligations, la position et la stratégie de négociation du Groupe ACP ;
- Les acteurs non étatiques devraient être perçus comme des partenaires ayant une mine de connaissances, d'expérience et une grande expertise ; et une stratégie de leur participation doit inclure la possibilité de les consulter en vue de renforcer les capacités de négociation et de lobbying du Groupe ACP.

On peut dialoguer?

C'est sur cette lancée que le mandat de négociation de la région d'Afrique de l'Ouest a prévu l'intégration de deux représentants (un représentant de la société civile et un représentant du secteur privé) dans la délégation de chaque pays (chaque délégation nationale est composée de cinq membres dont trois représentent les ministères sectoriels concernés par les négociations commerciales).

Quelques pays, notamment le Sénégal, le Niger, le Bénin et le Togo (et dans une moindre mesure la Côte d'Ivoire, le Mali et le Burkina Faso), ont pris les dispositions nécessaires en vue d'assurer une participation régulière de leurs délégués « non étatiques » aux négociations. Cependant, beaucoup d'efforts restent à faire, tant de la part des acteurs non étatiques eux-mêmes que de la part des gouvernements. Cette implication dans le processus APE leur a permis aux OSC de mieux comprendre les questions et enjeux des négociations, d'échanger des informations avec d'autres ONG (africaines et européennes) et aussi d'exercer une influence sur la base de positions adoptées. Sans un renforcement de leurs capacités, il continuera à être très difficile pour de nombreux acteurs non étatiques de participer véritablement aux négociations. Or, les moyens financiers prévus à cet effet ne sont pas encore disponibles dans la plupart des pays, ce qui limite considérablement les capacités de consultation et de mobilisation des OSC.

Regard critique du Sud

A titre d'exemple, la campagne « Arrêtez les APE » qui a besoin d'être socialisée est restée, pendant longtemps, l'affaire des OSC d'un certain niveau alors qu'elle devrait faire l'objet d'une réelle appropriation par les organisations de base (producteurs, artisans, etc.), les médias et toutes les composantes de la société civile. Par ailleurs, les parlementaires sont également restés en marge des débats sur les APE.

Dans le contexte actuel des négociations, le dialogue et la consultation avec les autorités publiques nationales et régionales ne sont pas encore des pratiques courantes. C'est généralement à travers les réseaux et dynamiques existants que peut s'organiser un échange de points de vue permettant l'adoption de positions communes.

Ces positions sont alors souvent relayées par les médias ou à l'occasion de rencontres d'envergure nationale, régionale et internationales (réunions parallèles à l'occasion des Conseils des Ministres, des Assemblées Parlementaires Paritaires).

Les deux cas de dialogue et de consultation avec les autorités publiques nationales et régionales, organisés à l'initiative de Enda Tiers Monde et de African Trade Network / TWN à Dakar (Sénégal) en 2004 et en 2005, ont pourtant été très riches en enseignements. C'est, en effet, à ces occasions que les positions des OSC de l'Afrique de l'Ouest sur les APE et, en particulier, sur les "matières de Singapour"¹⁶ ont été officiellement communiquées aux négociateurs de la région. Ceux-ci se sont montrés réservés quant à la prise en compte des positions et recommandations des OSC. Certes, l'organisation régulière de telles concertations devrait permettre de mieux préparer et de coordonner les positions nationales et régionales. Cependant, l'initiative ne doit pas venir exclusivement des OSC.

De tels dialogues et concertations devraient pouvoir s'institutionnaliser suivant des mécanismes participatifs à inventer suivant les pays. Et ce d'autant que les comités nationaux de suivi ne fonctionnent pas toujours bien là où ils existent.

Aujourd'hui, le véritable défi demeure donc l'organisation de larges concertations nationales et sous-régionales en prélude à la prochaine évaluation du processus de négociation des APE qui doit se tenir en automne 2006.

A cette occasion, les parties concernées devraient répondre aux questions suivantes (liste non exhaustive) :

Pourquoi, malgré les impacts négatifs des APE mis en évidence par diverses études et en l'absence de mesures concrètes visant à relier les objectifs de développement durable avec ceux des APE, les régions ACP continuent-elles de s'engager plus avant dans les négociations avec l'UE ?

Est-ce que l'intégration à pas forcés qui se réalise dans les différentes régions peut offrir des perspectives économiques durables aux Etats en l'absence de certains instruments et politiques communs ?

Comment peut-on créer une zone de libre échange entre partenaires inégaux et sans aucun effort de compensation des pertes de recettes et d'ajustements des économies ?

16. Les "matières de Singapour" sont : les investissements, la politique de concurrence, la transparence des marchés publics et la facilitation du commerce. Lors de la réunion ministérielle de l'OMC qui s'est tenue en 1996 à Singapour, des groupes de travail ont été établis en vue de les analyser. Soulignons que la plupart des pays en développement n'étaient pas convaincus de la nécessité de règles multilatérales sur ces matières. Beaucoup les voient comme intéressant surtout les économies développées. D'autres rejettent fermement la notion de les négocier alors que certains des sujets les plus anciens du GATT/OMC, y compris la libéralisation dans certains secteurs, restent encore à ajuster ou simplement à mettre en oeuvre pour mieux servir les intérêts

commerciaux et publics des pays en développement. En outre, ils pensent que le système d'échanges multilatéral n'est pas qualifié, au stade actuel de mondialisation, pour traiter des défis essentiels liés aux investissements étrangers ou aux formes dynamiques de production, de fourniture et de distribution qui exigent l'utilisation de la politique de la concurrence. Lors de la cinquième conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue en septembre 2003 à Cancun (Mexique), les membres de l'OMC ne sont pas parvenus à un consensus explicite sur les modalités de négociations pour ces questions au niveau multilatéral. Elles sont par contre potentiellement à l'agenda des négociations APE bien que cela suscite bon nombre de controverses.

Attentes spécifiques de la société civile africaine par rapport au processus de révision des négociations prévu en automne 2006 (GRAPAD, Atidegla)

Conformément au calendrier de mise en œuvre de l'Accord de Cotonou, il est prévu qu'en 2006, les partenaires entreprennent une revue complète des accords p et s'assurent de la nécessité ou non d'obtenir d'éventuels délais supplémentaires. C'est dans cet esprit que la révision des négociations APE prévue cet automne, devrait permettre d'apprécier la mesure dans laquelle les négociations en cours contribuent effectivement à l'objectif principal de l'Accord de Cotonou - et par extension des APE - à savoir « réduire et à terme, éradiquer la pauvreté, d'une part, et réaliser le développement durable, d'autre part ».

Il s'agit donc d'un enjeu qui est d'autant plus important qu'au terme de presque une année de négociations régionales, les organisations de la société civile et la plupart des gouvernements des pays ACP ont exprimé de vives inquiétudes quant à l'impact des APE sur les fragiles économies de leurs pays. De surcroît, on observe que toutes les régions africaines sont loin d'être prêtes à s'engager dans des accords de libre échange avec l'Union européenne.

Au regard de ces enjeux, les attentes de la société civile africaine sont très fortes. Elles peuvent se résumer en six points, qui sont autant de demandes et d'exigences :

1. Le processus d'évaluation des négociations des APE doit être transparent, méthodique et ouvert à toutes les "parties prenantes" (négociateurs, acteurs non étatiques et parlementaires du Sud et du Nord).
2. Une préparation efficace de cette évaluation doit être faite au niveau des différents pays et régions à travers des concertations élargies aux acteurs non étatiques et aux parlementaires
3. Conformément à l'objectif principal de l'Accord de Cotonou, le respect des droits sociaux, économiques et culturels doit être une préoccupation majeure dans le cadre de l'évaluation des APE et de l'analyse des résultats des études d'impacts réalisées.
4. La déclaration du Cap, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée paritaire commune ACP-UE en mars 2002, doit servir de document de référence et inspirer toutes les "parties prenantes" en ce qui concerne les orientations méthodologiques à suivre. Pour mémoire, cette déclaration réclamait la mise sur pied de critères comparatifs de développement permettant d'évaluer la conduite et le résultat des négociations commerciales ACP-UE.
5. Cette évaluation doit être l'occasion pour les gouvernements des pays ACP et leurs sociétés civiles de mettre sur la table toutes les préoccupations liées à l'insuffisance du niveau de préparation des régions et au manque de volonté de l'UE de régler des questions préliminaires telles que l'appui à la mise à niveau des entreprises des régions ACP et la compensation des pertes de recettes des Etats ACP.
6. Les représentants des régions et Etats ACP doivent saisir cette dernière occasion pour montrer clairement à l'opinion publique internationale (y compris à l'intérieur de l'UE) que dans leur forme actuelle, ces APE constituent une menace réelle pour le développement et contredisent l'objectif principal de l'Accord de Cotonou.

2^{ème} forum de la Société Civile ACP : échos et réactions

Du 19 au 21 Avril 2006, à l'occasion des assises du 2^{ème} Forum de la Société Civile des Pays ACP la Maison ACP à Bruxelles a vécu une effervescence particulière.

Selon le programme annoncé quelques jours avant sa tenue, cette deuxième rencontre devait centrer ses travaux des problèmes auxquels sont confrontés les "acteurs non étatiques" des pays ACP, tels que leur participation dans la lutte contre le sida, dans les négociations APE ou encore dans la promotion des droits de l'homme et des processus démocratiques. Malheureusement, les trois jours de rencontre n'ont pas été suffisants pour les aborder en profondeur. Notons d'ailleurs la sous représentation des délégués de la société civile ACP (environ 30 délégués nationaux alors que les pays ACP sont au nombre de 79). Par contre, les représentants des institutions internationales et de la Commission Européenne ainsi que le Staff du Secrétariat ACP étaient bien présents. La rencontre s'est clôturée par l'adoption de la "Déclaration de Bruxelles du 2^{ème} Forum de la Société Civile ACP" ainsi que par l'adoption d'un Plan d'Action de mise en oeuvre.

Lors de la réunion que le réseau francophone des acteurs de la société civile ACP a organisée à Niamey (Niger) début juin 2006, divers participants ont regretté le manque de clarté dans la sélection des participants à ce forum et ont insisté sur le fait que tout réseau de la société civile doit naître avant tout d'initiatives portées par la base et les dynamiques citoyennes. Rien ne sert d'ailleurs de réinventer la roue: dans la plupart des régions ACP :

des efforts de structuration et de mise en place de plates formes ont déjà été menés sans l'appui du Secrétariat ACP. Il serait donc abusif de considérer la structuration qui pourrait résulter de ce deuxième forum comme le représentant légitime de la société civile ACP.

Certes, tout échange est bon à prendre et renforce les capacités des uns et des autres. Mais les organisations du réseau réunies à Niamey souhaiteraient plutôt que le Secrétariat ACP mette des moyens à la disposition de dynamiques citoyennes transparentes, crédibles et représentatives. Celles-ci existent au niveau des Etats et des régions ACP. Elles pourraient former la base d'une plateforme de la société civile ACP qui serait l'émanation des plateformes régionales, elles mêmes issues des plateformes nationales mises en place dans la transparence et de façon démocratique à partir des engagements citoyens existants à l'intérieur de chaque pays. Les organisations réunies à Niamey, issues de 13 pays africains francophones, vont d'ailleurs écrire en ce sens au Secrétariat ACP.

Ajoutons que bien qu'il s'agisse là avant tout d'une question qui concerne la société civile ACP, les ONG européennes souhaiteraient aussi être associées à ce genre de forum dans un esprit de transparence et de concertation. C'est en effet ensemble que la participation et le dialogue se construisent. (G.K. - N.G.)

Le Groupe Cotonou Belgique

Actif depuis 2001, le Groupe Cotonou Belgique réunit les ONG belges intéressées par le suivi de cet accord dans ses divers volets : commercial, coopération et dialogue politique. Parmi ces organisations, figurent notamment le Centre National de Coopération au Développement/11.11.11, la « Koepel van de Vlaamse Noord-Zuidbeweging-11.11.11 », le Gresea, Solidarité Socialiste, Oxfam Solidarité, SOS Faim, ou encore Ferad. Outre ses activités de sensibilisation et de plaidoyer en Belgique, il alimente également la réflexion et les positions du Groupe Cotonou de la Confédération européenne des ONG CONCORD. Il travaille enfin avec un réseau d'organisations de la société civile ACP actives dans treize pays d'Afrique francophone et Haïti, au sein duquel figurent notamment l'organisation béninoise GRAPAD (Groupe de Recherche et d'Action pour la Promotion de l'Agriculture et du Développement) ainsi que le CCOSCN/ACP-UE (Comité de Coordination des Organisations de la Société Civile Nigérienne/Accords ACP-UE) à l'origine des articles ci-dessus. A l'initiative du Groupe, s'est notamment tenue en octobre dernier à Bruxelles une semaine de réflexion et de plaidoyer sur les Accords de Partenariat Economique (APE), avec la participation de cinq représentants du réseau ACP susmentionné. Ce fut l'occasion non seulement d'entamer une réflexion en profondeur sur la problématique, mais également de nouer de

nombreux contacts avec des représentants du Gouvernement belge, de la Commission européenne, des médias, de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et des ONG, en vue de défendre les points de vue de la société civile ACP. En 2006, le Groupe a déjà à son actif la promotion de deux auditions sur les APE organisées par la Commission Mondialisation du Sénat belge, exercice qui devrait déboucher sur l'élaboration d'un rapport qui sera soumis au Parlement belge pour adoption dès la rentrée.

Il a également apporté son soutien logistique et financier à l'organisation d'un atelier de quatre jours sur le thème de l'accord de Cotonou qui s'est tenu à Niamey (Niger) en juin dernier. Cet atelier a fait l'objet d'une large participation des divers points focaux du réseau africain francophone qui unit le Groupe à des organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Cet atelier fut également l'occasion d'entamer un dialogue approfondi avec la Délégation européenne présente à Niamey, non seulement sur les APE mais également sur la question de la programmation du dixième Fonds européen de développement (FED). Des échanges de vues eurent lieu, en outre, avec des parlementaires et le Premier ministre nigérien. Parmi les outils les plus importants issus de cette rencontre, figurent notamment une déclaration et un plan d'action adoptés pour le réseau.

Afin d'alimenter ces diverses initiatives et rencontres, le Groupe a, en outre, produit une déclaration actualisée qui reprend les

positions et attentes des ONG belges face aux négociations APE. (Contact : gerard.karlshausen@cncd.be)

Le Sud se mobilise

Laoual Sayabou, Président du comité de coordination des acteurs de la société civile nigérienne accords CCOSCN/ ACP-UE et Coordonnateur National du Réseau

des ONG de développement et Associations de défense des Droits de l'Homme et de la Démocratie-RODADDHD

Les Accords de Partenariat Economique (APE), volet commercial de l'accord de Cotonou, constituent aujourd'hui un sujet de vive polémique tant au niveau des Etats qu'au niveau des acteurs de la société civile des deux communautés - ACP et européenne.

Rappelons que, selon l'Accord, les négociations commerciales ont comme objectifs (1) la promotion de l'intégration progressive et harmonieuse des pays ACP dans l'économie mondiale,

(2) dans le respect de leurs choix politiques et

(3) de leurs priorités de développement, ainsi que

(4) le développement durable et (5) l'éradication de la pauvreté.

Bien retenir cela car tout est - doit être - lié.

L'Accord consacre également le principe de participation en tant qu'élément fondamental de la coopération entre la Communauté européenne et les pays ACP. Les acteurs, tant "étatiques" que "non

étatiques" doivent donc être associés à sa mise en œuvre. Les "acteurs non étatiques" des pays ACP, et notamment ceux de la société civile, se sont par voie de conséquence employés à créer les conditions de leur implication et de leur participation, tant au niveau national qu'au niveau régional.

Ils se sont mobilisés vis-à-vis de leurs gouvernements pour obtenir la place qui leur revient de droit.

En Afrique de l'Ouest, cet exercice a été mené tant bien que mal par les plateformes nationales des organisations de la société civile.

Épinglons ici le Comité de Coordination des Organisations de la Société Civile Nigérienne Accords ACP/UE (CCOSCN) au Niger et la PASCIB (Plateforme des Acteurs de la Société Civile au Bénin).

Ces deux regroupements, qui sont membres du Forum de la société civile ACP pour l'Afrique de l'Ouest (centralisé auprès de l'organisation ENDA Tiers Monde, basée à Dakar (Sénégal), se sont largement impliqués dans le processus de

négociation des APE, tant au niveau officiel qu'au niveau de l'espace militant et revendicatif de la société civile ACP et européenne.

En juin dernier, les acteurs de la société civile du réseau francophone d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Togo) se sont réunis quatre jours à Niamey (Niger) en atelier régional en vue de discuter de questions cruciales liées à l'accord de Cotonou.

Il s'agit naturellement du processus de programmation du 10^{ème} Fonds européen de développement (FED) et des négociations APE.

La rencontre, soutenue par des partenaires belges et français, a débouché sur la « Déclaration de Niamey ».

Elle témoigne sans conteste, comme chacun peut s'en apercevoir, de la maturité politique de la société civile africaine et européenne.

Déclaration de Niamey 8 juin 2006

Nous, organisations représentant la société civile, membres du réseau francophone d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Togo), et d'Europe (Belgique, France), réunies du 5 au 8 juin à Niamey (Niger) en atelier régional de réflexion et d'échanges sur les APE, les 9^{ème} et 10^{ème} FED constatons d'une manière générale sur l'accord de Cotonou que le partenariat affiché n'est pas respecté dans les faits ;

- la participation de la société civile est trop limitée ;
- les priorités et stratégies de développement des pays ACP sont mises de côté ;
- les courts délais de négociation et leur simultanéité diminuent les capacités de négociations des pays ACP.

- S'agissant spécifiquement du 10^{ème} FED :
 - l'UE énonce de beaux principes sur le développement social et humain durable et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) mais réduit dans les faits les allocations nécessaires en incorporant les financements des Pays et Territoires d'Outre Mer, de la Facilité de Paix en Afrique, ou de l'aide au commerce ;
 - il est *de facto* un instrument de négociation des APE.

- S'agissant spécifiquement des APE :
 - le découpage de l'Afrique en régions promu par l'Union européenne ne tient pas suffisamment compte des processus d'intégration en cours, voire les affaiblit ;
 - la date limite de signature des APE (fin 2007) ne permet ni à la société civile ni aux négociateurs de pouvoir réagir de manière constructive ;
 - le démantèlement tarifaire induira de lourdes pertes de recettes tarifaires qui ne pourront être compensées que par des augmentations de TVA, au détriment des populations ;
 - le Tarif Extérieur Commun (TEC) envisagé ne protège pas les produits agricoles et menace de ruiner la souveraineté alimentaire.

Au total, ni les APE ni le 10^{ème} FED tels qu'actuellement conçus ne peuvent réellement favoriser le développement de l'Afrique, comme le montrent les études d'impact (APE), ou les rares consultations de la société civile (FED).

Au regard de ce qui précède, les participant(e)s à l'atelier de juin 2006 de Niamey s'engagent à :

- oeuvrer pour la consolidation de l'implication des acteurs non étatiques dans le dialogue ACP/UE dans les pays où cela est déjà acquis,
- poursuivre l'interpellation des Ordonnateurs Nationaux et des délégations de l'Union européenne pour exiger la participation des acteurs non étatiques à un dialogue tripartite transparent, ainsi que la fluidité de l'information,
- mettre en place des plateformes démocratiques et représentatives d'une large majorité des acteurs non étatiques dans les pays où elles n'existent pas encore,
- renforcer les structures d'échange sous-régionales et régionales existantes, afin de rendre effective leur implication dans le dialogue politique,
- sensibiliser nos populations aux enjeux des APE
- mobiliser les acteurs de la société civile francophone (ONG, syndicats, organisations de base, médias, secteur privé...),
- mener un travail de plaidoyer, notamment auprès de nos parlementaires et gouvernements, afin qu'ils prennent en compte les préoccupations des populations,
- construire à ces APE pré-mâché des alternatives qui permettront d'en faire de vrais outils de développement,
- assurer la mise en œuvre du plan d'action issu de l'atelier.

Conformément aux recommandations de Sélingué (Mali, décembre 2003) et de Harare (Zimbabwe, mars 2006), nous exigeons :

- que la Commission européenne mène une évaluation transparente et participative de ces APE, en tenant compte de leurs alternatives,
- que les priorités du 10^{ème} FED soient soumises à des débats nationaux publics, transparents et multipartites (Gouvernements, Commission européenne, Parlements, Conseils Economiques et Sociaux, Acteurs Non Etatiques).
- que la participation effective de toutes les parties prenantes dans les négociations soit garantie,
- que les pays ACP gardent la maîtrise de leurs stratégies de développement,
- que des fonds soient immédiatement libérés afin que le travail d'information, de mobilisation sociale et de mise en réseau se matérialise et que les acteurs non étatiques puissent être opérationnels,
- que les Etats ACP élaborent et adoptent des outils de suivi et d'évaluation adaptés aux différents acteurs,
- que l'aide communautaire pour le développement soit garantie et ne soit plus liée à des conditionnalités quant à son versement (programmes d'ajustement structurel, bonne gouvernance, lutte contre le terrorisme...),
- que la souveraineté alimentaire de nos pays ACP soit assurée.

Pour en savoir plus...

Marc François, Documentaliste du GRESEA

Intégration régionale en Afrique et ailleurs

L'intégration régionale en Afrique/Jorge Braga de Macedo et Omar Kabbaj/Centre de développement de l'OCDE; mai 2002
<http://213.253.134.29/oced/pdfs/browseit/4102032E.PDF>

Afrique : (re)penser la politique
in : Courrier de la Planète n° 79, janvier-mars 2006 ; 67 p.
<http://www.courrierdelaplanete.org/79/index.php>

L'intégration régionale au service de la mondialisation ?
in : Problèmes économiques n° 2855, 7 juillet 2004 (Dossier)
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/catalogue/e/3303332028559/index.shtml>

Etat de l'intégration régionale en Afrique/Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba (Ethiopie), 2004 ; 311 p.
www.uneca.org/fr/aria/ARIA%20french_full.pdf

Assessing South-South regional integration: same issues, many metrics/ Lucian Cernat, UNCTAD, Geneva, 2003 ; 33 p. (Policy issues in international trade and commodities study series n° 21)
www.unctad.org/en/docs/itcdtab22_en.pdf

Dossier spécial: Concrétiser l'intégration africaine
in : Afrique Relance n° 2-3, septembre 2002 ; 10 p.
<http://www.un.org/french/ecosocdev/geninfo/afr/ec/vol16no2/sept02fr.htm#special>

La régionalisation de l'économie mondiale/ Jean-Marc Siroën, La Découverte, Paris, 2000 ; 121 p.

Débat de haut niveau: L'intégration régionale et l'économie mondiale/Note thématique du secrétariat de la CNUCED/ Conseil du commerce et du développement, CNUCED, Genève, 2 octobre 2000 ; 8 p.
www.unctad.org/fr/docs/tb47d6_fr.pdf

Policies for regional integration/Ademola Oyejide T., African Development Bank, Economic Research Papers N° 62, Abidjan (Côte d'Ivoire), 2000 ; 34 p.
www.afdb.org/pls/portal/docs/PAGE/ADB_ADMIN_PG/DOCUMENTS/ECONOMICSANDRESEARCH/ERP-62.PDF

Marchés régionaux ou guerres commerciales/ CETRI, L'Harmattan, Paris, 1997 ; 225 p.

Libre-échange

La tyrannie du libre-échange, gaspillage des richesses naturelles et perte des moyens de vie/ Les amis de la terre - in : Commerce n° 109, décembre 2005 ; 36 p.
www.foei.org/fr/publications/pdfs/tyranny.pdf

Éloge du libre échange/ Jagdish Bhagwati ; Editions d'Organisation, Paris, 2005 ; 128 p.

La grande désillusion/ Joseph Stiglitz ; J'ai lu, Paris, 2003 ; 407 p.

Le libre-échange/ Pascal Salin ; PUF, Paris, 2002 ; 114 p. (Coll. Que sais-je ?)
Free Trade Today/ Jagdish Bhagwati; Princeton University Press, 2002

La Mondialisation n'est pas coupable : Vertus et Limites du libre-échange/ Paul-R. Krugman ; La Découverte, Paris, 2000 ; 219 p. (Coll. Poche n° 81)

La crise mondiale aujourd'hui/ Maurice Allais ; Clément Juglar, 1999

Accords de partenariat économique (APE)

Nairobi Declaration on Economic Partnership Agreements -African Union, 14 April 2006
www.africa-union.org/root/AU/Conferences/Past/2006/April/TI/Nairobi%20Declaration%20on%20EPAs.pdf

Rapport sur l'impact sur le développement des accords de partenariat économique (APE)/ Luisa Morgantini, Commission du Développement-PE, mars 2006 ; 17 p. (Document de séance FINAL A6-0053/2006)
www.europarl.europa.eu/omk/sipade3?PUBREF=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2006-0053+0+DOC+PDF+VO//FR&L=FR&LEVEL=2&NAV=S&LSTDOC=Y

Rapport d'information, N°3251, déposé par la délégation de l'assemblée nationale pour l'Union européenne sur la négociation des accords de partenariat économique avec les pays d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique, juillet 2006, 344 p.
<http://www.assemblee-nationale.fr/12/europe/rap-info/13251.asp#TopOfPage>

Comment intégrer les aspects sociaux dans les négociations des Accords de partenariat économique (APE)?/Avis exploratoire du Comité économique et social européen, décembre 2005
http://eescopinions.esc.eu.int/EESCopinionDocument.aspx?identifier=ces\rex\rex189\ces1497-2005_ac.doc&language=FR

APE alternatifs et alternatives aux APE: Scénarios envisageables pour les futures relations commerciales entre les ACP et l'UE/ Sanoussi Bilal et Francesco Rampa; ECDPM, Maastricht (NL), février 2006 ; 151 p. (Rapport ECDPM n° 11)
www.ecdpm.org/pmr11

Explique-moi l'accord de partenariat ACP-CE : Manuel de facilitation à l'intention des acteurs non-étatiques de l'Afrique de l'Ouest, Fondation Friedrich Ebert Stiftung (FES) - ENDA, 2005 ; 63 p.
http://fesportal.fes.de/pls/portal30/docs/FOLDER/COTONOU/DOWNLOADS/FESDOWNLOADS/USERGUI_DES_ARTICLES/COTONOU/manuelFRVERS.PDF

For richer or poorer: Transforming economic partnership agreements between Europe and Africa; Christian Aid, UK, April 2005; 46 p.
www.christian-aid.org/indepth/505epas/epas.pdf

EPA ou PAS? Introduction critique aux Accords de partenariat économique/ Erik Rydberg ; GRESEA, Bruxelles, 2004 ; 48 p. (Cahiers des Alternatives, n° 6)
www.gresea.be

Economic and welfare impacts of the EU-Africa Economic Partnership Agreements/Karingi S., Lang R., Oulmane N., Perez R., Sadni Jallab M., Ben Hammouda H., ATPC - Economic Commission for Africa, March 2005 ; 102 p.
http://www.uneca.org/eca_programmes/trade_and_d_regional_integration/atpc/EU-EPAS_final.pdf

Secteur privé et investissements en Afrique

Compétitivité et développement du secteur privé en Afrique: une analyse comparative des données sur le climat des investissements de la Banque mondiale/ Benn Eifert, Vijaya Ramachandran, Groupe Banque mondiale Région Afrique-Unité secteur privé, Octobre 2004 ; 56 p.
www1.worldbank.org/rped/documents/ticad9.pdf

Le développement économique en Afrique : repenser le rôle de l'investissement étranger
direct/CNUCED, 2005 ; 129 p.
http://www.unctad.org/fr/docs/gdsafrika20051_fr.pdf

Compétitivité des échanges: renforcer les capacités en Afrique subsaharienne/Etudes du Centre de Développement, OCDE, Paris, 2003 ; 196 p.
http://www.oecd.org/document/10/0,2340,fr_2649_33949_18393209_1_1_1_1,00.html

Renforcement des capacités pour le développement du secteur privé en Afrique/ONUDI, document d'information, 1999 ; 28 p.
<http://www.unido.org/userfiles/PuffK/cipia2f.pdf>

Actes du premier colloque « Afrique SA » : ensemble, dynamisons le secteur privé/Colloque Sénat - ESSEC sur l'Afrique, 3 octobre 2003
www.senat.fr/international/colloafrique/colloafrique.html

Quelques sites web

<http://ec.europa.eu/comm/trade> - Commerce extérieur de l'Union européenne

www.nepad.org - Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)

www.africa-union.org - Union africaine

www.acpsec.org - Secrétariat ACP

www.acp-eu-trade.org - Portail non partisan de ressources sur les relations commerciales ACP-UE

www.hubrrural.org - La Plateforme pour un appui au développement rural en Afrique de l'Ouest

www.epawatch.net - Observatoire des négociations commerciales entre l'UE et les pays des ACP

www.stopepa.org - Campagne de promotion pour une coalition entre la société civile des pays ACP et de l'UE pour un arrêt des négociations APE telles qu'actuellement menées

<http://www.unep.org/cpsd/indexF.html> - UN Commission on the Private Sector and Development

Globalisation, Economic Development and the role of the State/ Ha-Joon Chang, Zed Books, Third World Network, 2003, 335 p.

Au petit jeu qui consiste à secouer le cocotier des idées reçues, on ne manquera pas de mettre en avant l'excellent ouvrage de Ha-Joon Chang. Paru en 2003, ce manuel n'a, en l'espace d'à peine trois ans, rien perdu de son intérêt. Au moyen d'un cadrage théorique rigoureux, l'auteur, dans un premier temps, tord le cou au mythe selon lequel le marché serait, par nature, susceptible de fonctionner de manière autorégulée sans aucune connexion avec le politique. Une fois passé ce cap, Ha-Joon prolonge la réflexion en invitant le lecteur à se pencher sur la question des politiques nationales d'industrialisation réservant à l'Etat un rôle d'entrepreneur. En cette matière, le postulat libéral prêtant tous les apanages de l'efficacité à la seule propriété privée des moyens de production est battu en brèche. C'est ainsi que de nombreuses études statistiques n'indiquent aucune corrélation négative entre la croissance de la production et l'importance du secteur public au sein d'une économie nationale. *In fine*, Ha-Joon Chang démonte avec le même brio le discours parant de toutes les vertus la libéralisation des échanges comme élément moteur des stratégies de développement. A l'heure des plaidoyers *pro domo* servis à grands renforts de publicité par les thuriféraires de l'idéologie dominante, l'auteur, professeur à Cambridge, a réussi à produire un contre-discours alliant rigueur scientifique et force des convictions. Gageons donc que ce grand livre deviendra une référence pour tous les guetteurs d'une autre économie-monde. (X.D.)

Taxe-nous si vous le pouvez : La « véritable » histoire d'un échec mondial/ Tax justice network ; Kairos Europe, Bruxelles, 2005 ; 78 p. - 10 €
Téléchargeable sur le site www.taxjustice.net ou commander la brochure à Kairos Europe, Av. du Parc Royal, 3, 1030 Bruxelles Tél. : 02-479 96 55

« Taxez-nous si vous pouvez » est un document qu'il faut lire si l'on veut comprendre le rôle des paradis fiscaux dans l'économie mondialisée et les montages de l'industrie de l'évasion fiscale qui y sont intimement liés. Par une approche rigoureuse et le choix volontaire de rendre les informations qu'elle contient accessibles à tous, cette brochure est un guide pour comprendre le langage de la politique fiscale internationale. Elle démontre comment les professionnels en la matière savent tirer profit de pratiques fiscales abusives. Elle fait également référence aux nombreux échecs politiques qui ont massivement contribué à l'émergence de l'économie souterraine au cœur des paradis fiscaux, et propose un ensemble de solutions concrètes pour tenter de remédier à cette crise désormais mondiale.

Sociétés transnationales et droits humains, mars 2006

Pour un protocole additionnel au PIDESC ! février 2006

Deux titres d'une nouvelle collection du Programme Droits Humains du Centre Europe-Tiers Monde. Téléchargeable et gratuit auprès de CETIM 6 rue Amat, 1202 Genève, Suisse - cetim@bluewin.ch - www.cetim.ch
Excellentes brochures pédagogique et documentaire pour mener à bien des formations-animations.

Conscience et lutte de classe/ Tom Thomas
in *Contradictions* n° 113, 2006 ; 140 p. - 10 €
Ouvrage disponible en librairie

Après avoir analysé les conditions dans lesquelles a eu lieu la constitution des prolétaires en classe, l'auteur conclut à la nécessité d'une organisation spéciale, un parti, formalisant et représentant leurs intérêts généraux, « cerveau collectif » en même temps qu'Etat-Major de combat. Il montre que cette organisation est, par essence, contradictoire : à la fois une arme décisive et indispensable pour les prolétaires, mais pouvant se retourner éventuellement contre eux, comme l'histoire l'a si souvent montré. Une analyse intéressante quoique fort théorique.

Le Centre de documentation a, en outre, reçu :

- Indian attraction : Profitable multinationals as subsidy junkies/ Patrik Oskarsson ; FinnWatch, November 2005 ; 38 p. -
- The price of oil : Nordic participation in environmental violations in oil and gas development on Sakhalin in Russia/ Kristian Bjurling ; Swed-Watch, March 2006 ; 76 p. -
- Changements dans le monde du travail, rapport du directeur général ; BIT, Genève, 2006 ; 84 p.
- 76^e Rapport annuel de la Banque des Règlements Internationaux, Bâle, 2006 ; 238 p. -
- Changements climatiques, impasses et perspectives in : *Alternatives Sud* n° 2, 2006 -
- De la fracture numérique... in : *Terminal* n° 95-96, printemps 2006
- Les relations Euro-Atlantiques in : *Recherches internationales* n° 75, 2006 -
- Afrique, (re)penser le politique in : *Courrier de la Planète* n° 79, janvier-mars 2006

Carte de visite, anno 2006

Le GRESEA, c'est l'acronyme de Groupe de recherche pour une stratégie économique alternative (entendez: une économie de solidarité entre les travailleurs).

Fondé en 1978 par des personnalités syndicales et tiers-mondistes, il s'attache, depuis vingt-cinq ans, à percer les rideaux de fumée qui voilent la mise en concurrence des travailleurs, tant entre les pays du Nord et du Sud qu'à l'intérieur de ceux-ci. C'est, mettons, une autre approche du monde

Au départ, cette approche a consisté à réaliser des études des filières économiques (tabac, cuivre, Eternit...) tendant à démontrer que, d'un bout à l'autre d'une chaîne de production mondialisée, les travailleurs sont exploités, de manières certes différentes, mais avec une égale intensité. En ce sens, le GRESEA poursuit, depuis sa fondation, un objectif de recherche et d'action sur le thème de la solidarité entre les peuples. Plus particulièrement, il privilégie l'analyse économique comme outil de compréhension pour appréhender les rapports de forces qui régissent le monde et participer à l'émancipation des travailleurs du Nord et du Sud.

Progressivement, les travaux ont été étendus à d'autres aspects de l'économie-monde. Important, naturellement, l'économie. Elle forme la base des idéologies, des rapports de forces et des évolutions de la société. C'est un postulat de gauche que le GRESEA partage et veut faire partager. Parce que l'économie peut être un outil de solidarité - entre les travailleurs, entre les peuples et entre les nations.

Et parce que le secteur privé et ses entreprises, surtout transnationales, occupent aujourd'hui une place centrale dans l'évolution du monde. C'est vrai dans les relations internationales (guerre et paix), c'est vrai dans l'élaboration des politiques publiques, c'est vrai dans ce qu'il a été convenu d'appeler la "gouvernance mondiale" et c'est vrai encore dans le gauchissement - la privatisation, diront d'aucuns - des cadres réglementaires juridiques, au plan national comme international.

L'économie est une donnée quotidienne dans la vie de tout un chacun. Dans son rôle de salarié. Ou de chômeur, ou de consommateur, ou d'électeur, ou de syndiqué, ou de militant, ou d'épargnant. En même temps, l'économie demeure paradoxalement une sorte de no man's land. Il en est question dans les pages spécialisées de la presse, mais uniquement sous l'angle, jamais progressiste, des chefs d'entreprise et des investisseurs. Il n'y a nulle part d'explication, de mise en débat critique des théories et postulats qui soutiennent l'édifice économique. Déficit démocratique s'il en est, c'est à cet enjeu que le GRESEA entend dans les prochaines années, en liaison avec syndicats et mouvements sociaux, concentrer ses forces.

GRESEA asbl,
11, rue Royale, B-1000 Bruxelles
Tél: 02/ 219 70 76 - Fax: 02/ 219 64 86 - Courriel: gresea@skynet.be
Site : www.gresea.be